

EMPLOI ET CHÔMAGE OUVRIER

EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



2024

ÉTAT DES LIEUX



Version française

Septembre 2024

Photos/illustrations : Adobe Stock, freepik, view.brussels

Table des matières

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Introduction | 7 |
| 2. | L'économie bruxelloise : industrialisation, tertiarisation et dualisation | 9 |
| 3. | Méthodologie | 13 |
| 3.1. | L'emploi ouvrier face aux catégories statistiques | 13 |
| 3.1.1. | La distinction entre contrat d'ouvrier et contrat d'employé | 13 |
| 3.1.2. | Brouillement des statuts d'emploi | 15 |
| 3.2. | Approches retenues dans le cadre de ce rapport | 17 |
| 4. | Évolution de l'emploi salarié ouvrier | 18 |
| 4.1. | Profil sectoriel de l'emploi ouvrier | 19 |
| 4.1.1. | Services administratifs et de soutien | 21 |
| 4.1.2. | Horeca | 22 |
| 4.1.3. | Transports et entreposage | 23 |
| 4.1.4. | Santé et action sociale | 25 |
| 4.1.5. | Construction | 27 |
| 4.1.6. | Industrie | 27 |
| 4.1.7. | Administration publique | 29 |
| 4.1.8. | Commerce de gros et de détail | 29 |
| 4.1.9. | Autres secteurs | 30 |
| 4.2. | Genre et emploi ouvrier | 31 |
| 4.2.1. | Participation des titres-services à la féminisation de l'emploi ouvrier | 31 |
| 4.2.2. | Structure genrée de l'emploi | 32 |
| 5. | Population active occupée bruxelloise | 35 |
| 6. | Chômage ouvrier | 39 |
| 6.1. | Sur-représentation des professions ouvrières dans le chômage | 39 |
| 6.2. | Estimation d'un taux de chômage ouvrier | 41 |
| 6.3. | Profil socio-professionnel des demandeuses et demandeurs d'emploi | 42 |
| 6.3.1. | Professions ouvrières déclarées | 42 |
| 6.3.2. | Profil des demandeuses et demandeurs d'emploi | 44 |
| 6.4. | Sortie vers l'emploi des chercheurs d'emploi ouvriers | 48 |
| 6.4.1. | Profil des personnes nouvellement inscrites en tant que DEI au cours de l'année 2021 | 48 |
| 6.4.2. | Sortie vers l'emploi | 50 |
| 6.4.3. | Caractéristiques des sorties vers l'emploi | 50 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 7. | Conclusion | 56 |
| 8. | Bibliographie | 59 |
| | Annexes méthodologiques | 62 |
| A.1. | Précautions méthodologiques relatives aux Enquêtes sur les Forces de Travail | 62 |
| A.2. | Classification ISCO-08 | 62 |
| A.3. | Construction de la variable « Profession ouvrière » | 63 |

GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| Graphique 1 - Evolution de l'emploi intérieur par niveau de diplôme en RBC | 11 |
| Graphique 2 - Evolution de la part de l'emploi ouvrier dans l'ensemble de l'emploi salarié par région (2001-2021) | 18 |
| Graphique 3 - Évolution de l'emploi salarié par statut en Région de Bruxelles-Capitale (2001-2021) | 19 |
| Graphique 4 - Répartition de l'emploi ouvrier par secteur et par région (2021) | 19 |
| Graphique 5 - Emploi salarié par secteur en Région de Bruxelles-Capitale (2021) | 20 |
| Graphique 6 - Emploi ouvrier en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (2021) | 23 |
| Graphique 7 - Répartition de l'emploi ouvrier et salarié dans le secteur de la santé et de l'action sociale par activité en Région de Bruxelles-Capitale (2021) | 26 |
| Graphique 8 - Répartition de l'emploi ouvrier en Région de Bruxelles-Capitale par sexe (2001-2021) | 32 |
| Graphique 9 - Répartition de l'emploi ouvrier par sexe et secteur en Région de Bruxelles-Capitale (2021) | 33 |
| Graphique 10 - Part des femmes dans l'emploi ouvrier et l'ensemble de l'emploi salarié par secteur en Région de Bruxelles-Capitale (2021) | 34 |
| Graphique 11 - Caractéristiques de la population bruxelloise active occupée (15 ans et plus) selon la catégorie socio-professionnelle | 38 |
| Graphique 12 - Taux de chômage selon la catégorie ISCO | 41 |
| Graphique 13 - Profil des DEI selon la catégorie socio-professionnelle | 45 |
| Graphique 14 - Taux de sortie vers l'emploi selon le sexe et la catégorie professionnelle | 51 |
| Graphique 15 - Taux de sortie vers l'emploi selon la classe d'âge et la catégorie professionnelle | 52 |
| Graphique 16 - Taux de sortie vers l'emploi selon le niveau de diplôme et la catégorie professionnelle | 53 |
| Graphique 17 - Taux de sortie vers l'emploi selon la nationalité et la catégorie professionnelle | 54 |

| | |
|---|----|
| Graphique 18 - Insertion dans l'emploi par lieu de travail parmi les travailleuses et travailleurs bruxellois, les DEI et les personnes sortant de formation | 54 |
| Graphique 19 - Insertion dans l'emploi par lieu de travail et catégorie professionnelle | 55 |

TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans les services administratifs et de soutien en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021) | 22 |
| Tableau 2 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans l'Horeca en Région de Bruxelles-Capitale | 23 |
| Tableau 3 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans les transports et logistique en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021) | 24 |
| Tableau 4 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans la santé et l'action sociale en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021) | 25 |
| Tableau 5 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans la construction en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021) | 27 |
| Tableau 6 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans les secteurs industriels en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021) | 28 |
| Tableau 7 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans l'administration publique en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021) | 29 |
| Tableau 8 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans le commerce en Région de Bruxelles-Capitale | 30 |
| Tableau 9 - Évolution de l'emploi salarié en Région de Bruxelles-Capitale pour les secteurs avec peu d'emplois ouvriers (2011-2021) | 31 |
| Tableau 10 - Population bruxelloise active occupée (15 ans et plus) selon la profession ISCO et la région de travail | 36 |
| Tableau 11 - Population active occupée (PAO) bruxelloise et demandeurs d'emploi inoccupés inscrits chez Actiris, par catégorie de professions ISCO | 40 |
| Tableau 12 - Répartition des DEI par catégorie et groupe de professions ouvrières en 2023 | 43 |
| Tableau 13 - Profil des DEI ouvriers selon catégorie ISCO | 47 |
| Tableau 14 - Caractéristiques des chercheuses et chercheurs d'emploi inscrites au cours de l'année 2021 | 49 |
| Tableau 15 - Taux de sortie vers l'emploi (TSE) des personnes s'étant inscrites chez Actiris au cours de l'année 2021 par catégorie ISCO | 50 |
| Tableau 16 - Classification ISCO-08 (ISCO 1 digit) et niveau de diplôme associé selon l'échelle ISCED | 63 |
| Tableau 17 - Classification des professions du groupe « 5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (h/f/x) » dans les catégories « Employés de service (h/f/x) » et « Ouvriers de service (h/f/x) » | 64 |

AVANT-PROPOS

Jusque dans les années 1960-1970, l'industrie occupait une place centrale dans l'économie bruxelloise, et une grande partie des habitants de la région travaillaient dans des professions ouvrières. Malgré la désindustrialisation et la rapide tertiarisation de l'économie, environ 20% des Bruxelloises et Bruxellois occupent encore aujourd'hui un poste sous contrat d'ouvrier. Il ne s'agit donc pas d'une disparition, mais plutôt d'une profonde transformation de ce type d'emploi.

Qui sont les ouvriers et ouvrières d'aujourd'hui ? Quel est leur profil ? Dans quels secteurs ces personnes trouvent-elles à s'employer ? Sont-elles plus souvent confrontées au chômage que les employés ? Et ont-elles moins de chances d'en sortir ? Ce rapport, réalisé par view.brussels, propose des éléments de réponse à ces questions.

Au moment de la clôture de ce rapport, la fermeture potentielle du site d'Audi Brussels n'était pas encore officiellement annoncée.

Si la fermeture devait se concrétiser, elle impacterait non seulement les emplois directs (un peu moins de 3.000 personnes, dont une majorité sous contrat d'ouvrier), mais aussi un vaste réseau de sous-traitants qui pourraient perdre une part substantielle, voire l'intégralité, de leur activité. Les travailleurs des trois régions seraient concernés puisque Actiris estime qu'environ 15% d'entre eux résident en Région de Bruxelles-Capitale. En revanche, l'emploi des Bruxelloises et Bruxellois serait davantage impacté parmi les sous-traitants.

Au-delà de la forte portée symbolique et de l'impact sur l'emploi, cette fermeture soulève des questions cruciales sur la reconversion du site et la réorientation de la main-d'œuvre dans un contexte où l'industrie occupe une place marginale au sein de l'économie bruxelloise.

INTRODUCTION



Bruxelles a longtemps été au centre de la vie industrielle du pays. Pourtant, au fil des décennies, l'économie de la Ville-Région a été frappée d'une **désindustrialisation massive et rapide**, occasionnant dans son sillage une véritable hémorragie de l'emploi industriel. Par voie de conséquence, **l'emploi ouvrier, jusqu'alors au centre du paysage social, s'en est progressivement effacé**. Pourtant, comme nous le verrons, il n'a pas disparu. Sa frange industrielle s'est affaissée au profit de sa frange tertiaire, et les ouvriers et ouvrières d'aujourd'hui ne sont plus ceux et celles d'hier.

Qui sont les ouvriers et ouvrières d'aujourd'hui ? Quels emplois occupent ces personnes, et quels emplois n'occupent-elles pas ? Dans quels secteurs se trouvent-elles ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Comment le chômage ouvrier est-il structuré ? Quelles sont leurs chances d'en sortir et sont-elles structurellement moins élevées ?

La question de l'emploi ouvrier est importante en ce qu'elle permet d'aborder bon nombre de problématiques qui se posent avec une forte acuité sur le marché de l'emploi bruxellois.

En effet, cette question se fonde avec celle de la composition socio-démographique de la Région. Rappelons que son dynamisme démographique est dû au solde migratoire positif, attirant une part

importante de personnes infra-qualifiées¹ vouées à occuper des professions ouvrières, bien que la thématique de l'emploi ouvrier ne se réduise pas à celle de l'emploi faiblement qualifié².

Par ailleurs, Bruxelles fait face à **deux problématiques** qui semblent à première vue paradoxales :

- › le taux de chômage y est élevé,
- › les entreprises font face à d'importantes difficultés de recrutement, particulièrement aiguës pour plusieurs professions relevant traditionnellement de l'emploi ouvrier.

Face à la crise climatique, certaines personnes s'inquiètent des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction devant l'urgence que pose la rénovation d'un parc immobilier jugé vétuste et en décalage par rapport aux normes d'émission en vigueur, décalage d'autant plus important que ces normes seraient insuffisantes en l'état et dès lors amenées à évoluer. Ces quelques exemples montrent que l'emploi ouvrier est au cœur de problématiques essentielles lorsqu'il s'agit de mieux comprendre le marché de l'emploi bruxellois.

Pourtant, l'emploi ouvrier apparaît comme le parent pauvre de bon nombre d'études. C'est à ce vide que ce rapport entend répondre en proposant un état des lieux de l'emploi et du chômage ouvrier. Pour ce faire, il procédera en cinq temps.

¹ Soit ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, soit dont le diplôme n'est pas reconnu.

² La question de l'emploi ouvrier est intimement liée à celle de la qualification des ouvriers et donc à celle des filières de formation, notamment technique et professionnelle. On sait en effet que la dévalorisation de ces filières, en connexion immédiate avec les fonctions ouvrières, est un des facteurs explicatifs des tensions et des pénuries de main-d'œuvre. Cependant, cette question essentielle n'est pas l'objet de ce rapport, mais fera l'objet d'une attention spécifique dans un deuxième volet.

La première section visera à fournir quelques éléments du **contexte historique** dans lequel s'inscrivent les mutations de l'emploi ouvrier, à savoir le triple processus de désindustrialisation, de tertiarisation et de polarisation sociale de l'économie bruxelloise entamé au tournant des années 1960-1970.

La seconde section fournira quelques **remarques méthodologiques** concernant les sources de données disponibles et les catégories statistiques pour aborder l'emploi ouvrier, et leurs éventuelles limites.

La troisième section portera sur **l'évolution de l'emploi salarié ouvrier** en Région de Bruxelles-Capitale **et des dynamiques intra- et intersectorielles** dans lesquelles s'incarne cette évolution. Elle s'intéressera aussi à la question, non sans lien, de la féminisation de l'emploi ouvrier.

La quatrième section dressera de manière synthétique le **profil des ouvrières et ouvriers domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale**.

Finalement, la dernière section s'intéressera à la question du **chômage ouvrier**. Dans un premier temps, l'analyse s'attardera sur les professions ouvrières sur-représentées dans le chômage, afin d'estimer, dans un second temps, un taux de chômage ouvrier. Ensuite, le profil des demandeuses et demandeurs d'emploi (DEI) inscrits dans ces professions sera dressé. De plus, les taux de sortie vers l'emploi seront analysés selon diverses caractéristiques afin de mettre au jour des probabilités différenciées pour les ouvriers et les ouvrières de sortir du chômage en soutenant l'hypothèse d'un risque d'enlèvement dans le chômage de longue durée davantage prononcé pour ces personnes.

L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE

Industrialisation, tertiarisation et dualisation

Jusqu'au tournant des années 1960-1970, Bruxelles était le plus important bassin d'emploi industriel de Belgique, devant les bastions sidérurgique et charbonnier wallons³.

En effet, grâce à sa localisation et à la concentration d'une clientèle bourgeoise, Bruxelles connaîtra dès l'indépendance du pays, c'est-à-dire après la première vague d'industrialisation, un développement rapide de son industrie, tant et si bien qu'au lendemain de la première Guerre Mondiale, elle dépassait Liège en termes de volume d'emploi industriel⁴.

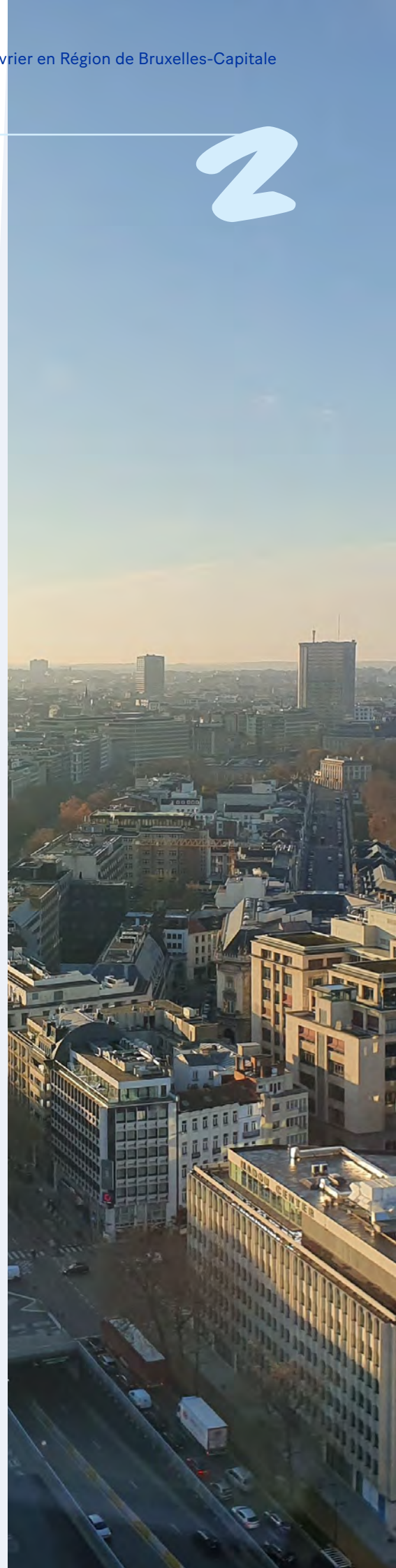
Bien entendu, du fait de l'implantation urbaine du tissu industriel bruxellois, on ne trouve ni industrie charbonnière, ni industrie sidérurgique, ni industrie chimique, si ce n'est les cokeries du Marly qui fermeront leurs portes en 1993. Pour autant, Bruxelles concentre une part substantielle de l'emploi industriel belge. En 1961, cette part est de 74% dans l'industrie pharmaceutique et des parfums, de 42% dans la fabrication des articles en cuir, de 35% dans l'imprimerie et l'édition, de 30% dans la fabrication des articles en papier et carton, de 24% dans le secteur automobile ou encore de 20% dans les constructions électriques⁵. Ces parts augmentent encore si on leur adjoint l'emploi de la zone Hal-Vilvorde.

En 1970, au moment où l'industrie était à son apogée et juste avant que ne s'entame son déclin, la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) comptait 164.000 emplois ouvriers, contre 154.000 pour l'arrondissement d'Anvers, 102.000 pour Liège ou encore 73.000 pour Charleroi.

3 Si ces derniers ont plus fortement marqué les esprits, c'est sans doute que l'activité industrielle à Bruxelles était plus variée que dans ces villes quasi-monofonctionnelles qui correspondaient davantage à l'imaginaire collectif de ce qu'était « la classe ouvrière ».

4 Vandermorten, C. (2015). L'industrie bruxelloise : deux siècles et demi d'évolution. Bruxelles Patrimoines, n°015-016, p. 9.

5 Ibidem.



En y ajoutant l'emploi industriel de l'arrondissement Hal-Vilvorde, on comptabilisait alors 220.000 emplois industriels⁶. Un demi-siècle plus tard, l'emploi industriel ne représentait plus que 16.261 unités, alors qu'on en recensait encore 42.761 en 1996.

Ce déclin s'explique par différents facteurs : la baisse de l'emploi nécessaire à la production d'une même quantité de biens causée par les gains de productivité⁷, le **déclin de pans entiers de l'industrie face à la concurrence** de pays où les coûts salariaux sont moindres, le **coût important du maintien des activités industrielles en milieu urbain**, les **difficultés logistiques** causées par la congestion des villes ou encore la perception négative des industries par les résidents et les résidentes du fait des nuisances qu'elles peuvent engendrer⁸.

En 25 ans, la part de l'emploi industriel dans l'emploi salarié total bruxellois est ainsi passée de 7,7% à 2,5%, alors qu'en 2021, elle était encore de 14,3% en Flandre et de 11,4% en Wallonie⁹. Sur la même période, l'emploi dans les services est passé de 92,3% à 97,4%. Le déclin de l'emploi industriel s'est donc accompagné d'un accroissement de l'emploi dans le secteur ter-

tiaire. Depuis plusieurs années, l'emploi bruxellois est concentré dans six secteurs, qui représentent à eux seuls deux tiers des emplois. Il s'agit des services non marchands, avec l'administration publique comme premier employeur, suivie par les secteurs de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, des services financiers, des services administratifs et de soutien et du commerce¹⁰.

La place croissante occupée par les services avancés¹¹ dans l'économie bruxelloise a entraîné une **raréfaction de l'emploi faiblement diplômé au profit de l'emploi hautement diplômé**¹². Notons que le développement des services avancés est soutenu par la concentration particulièrement prononcée à Bruxelles des administrations publiques et institutions internationales (Van Hamme & al.), elles aussi gourmandes en qualifications élevées.

En effet, le volume d'emploi intérieur faiblement diplômé¹³ est passé de 197.606 unités en 1992 à 84.770 unités en 2022 (soit une perte de quelque 113.000 emplois ou - 57,1%), alors que, dans le même temps, le nombre d'emplois hautement diplômés progressait d'environ 307.000 (soit +130,0%, passant de de 236.630 à 544.015 unités). L'emploi hautement diplômé représente

6 Ibidem.

7 À titre indicatif, en France, ce seul facteur expliquerait 65% de la baisse de l'emploi industriel entre 2000 et 2007. Demmou, L. (2010). La désindustrialisation en France. Document de travail de la DG Trésor, 2010/01.

8 Van Hamme, G. et Moritz, L. (2018). Quel avenir pour l'industrie à Bruxelles ? Bruxelles en mouvement, n°296, p. 4.

9 ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels.

10 view.brussels (2023). **État des lieux : Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale.**

11 Par « services avancés », on entend les activités stratégiques nécessaires au fonctionnement d'une « économie globale » telle que Sassen l'a défini. Pour une discussion et une opérationnalisation de cette notion pour Bruxelles, voir Van Hamme, G., et al. (2020). Services avancés : attractivité bruxelloise et enjeux locaux. Brussels Studies, en ligne.

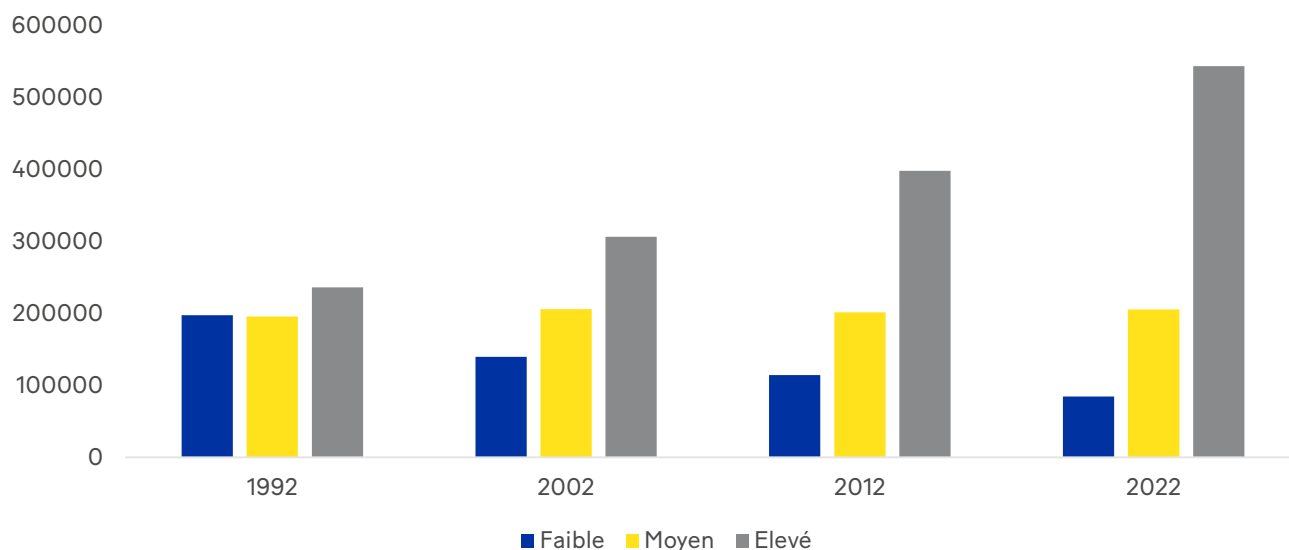
12 Van Hamme, G., Wertz, I. et Biot, V. (2011). La croissance économique sans le progrès social : l'état des lieux à Bruxelles. Brussels Studies, n°48. ; Van Hamme, G., Waiengnier, M., Bassens, D. et Hendrikse, R. (2020). Services avancés : attractivité bruxelloise et enjeux locaux. Brussels Studies, en ligne.

13 Si le niveau de diplôme ne résume pas à lui seul la qualification de l'emploi, il reste un bon indicateur de l'évolution des exigences de qualification de l'offre de travail.

aujourd'hui 65% de l'emploi total, alors qu'il n'en représentait que 38% en 1992. De plus, cette progression de la part d'emploi hautement diplômé

pénalise principalement l'emploi faiblement diplômé, le nombre d'emplois moyennement diplômés restant, quant à lui, relativement stable.

Graphique 1 - Evolution de l'emploi intérieur par niveau de diplôme¹⁴ en RBC



Source : EFT, calculs view.brussels

Du point de vue socio-économique, il convient de noter que si Bruxelles connaît de bonnes performances en matière de production de valeur ajoutée, elles ne bénéficient pas équitablement à ses habitants et habitantes. En effet, la production de valeur ajoutée par la Région bruxelloise est supérieure à la moyenne nationale, mais les personnes y résidant ont en moyenne des revenus inférieurs à celles des deux autres régions¹⁵.

Cette polarisation socioéconomique résulte, d'une part, de la concentration du capital et des fonctions

stratégiques qui lui sont liées au cœur de « villes globales »¹⁶ et, d'autre part, de la déconcentration des fonctions productives et des activités de services qui ne sont pas nécessaires à la demande locale. Le marché du travail dans les villes globales tendrait alors à se **dualiser autour du pôle des fonctions hautement qualifiées et de celui des fonctions liées aux services de base** (logistique, ménage, distribution alimentaire, etc.)¹⁷.

Ce processus de polarisation croissant de l'économie a amené et amène toujours certains analystes

14 Faible : maximum secondaire inférieur ; moyen : maximum secondaire supérieur ; élevé : minimum bachelier.

15 Van Hamme, G. et Van Crielingen, M. (2012). Compétitivité économique et question sociale : les illusions des politiques de développement à Bruxelles, Métropoles, n°11.

16 Selon la définition de Sassen, le concept de « ville globale » désigne des villes où se concentrent les fonctions de coordination, de prévision, de gestion et de décision dans une économie mondialisée. Sassen, S. (1991). The Global City. Princeton : Princeton University Press.

17 Notons que ce mécanisme n'est pas, contrairement à ce qu'avance Sassen, exclusivement imputable aux seules forces du marché. Ces évolutions caractéristiques des grandes villes s'expliquent par différents facteurs liés à la transition d'un mode de régulation fordiste à un mode de régulation post-fordiste dont les évolutions résultent d'orientations politiques, institutionnelles et sociales. Pour une présentation du concept de « mode de régulation » voir Boyer, R. (2004). Théorie de la régulation. Paris : La Découverte. Pour une discussion de l'application du concept de polarisation à l'économie bruxelloise voir Van Hamme, G., Wertz, I. et Biot, V. (2011). La croissance économique sans le progrès social : l'état des lieux à Bruxelles. Brussels Studies, n°48.

à considérer que l'emploi ouvrier aurait tout simplement disparu, ou à tout le moins tendrait à se raréfier, un processus accéléré par les avancées technologiques caractéristiques de la « troisième Révolution Industrielle »¹⁸.

L'idée selon laquelle le travail tendrait à se raréfier mécaniquement à cause des évolutions technologiques n'est pas neuve. Elle était déjà prégnante au 19^e siècle et en 1930, l'économiste John Maynard Keynes popularisait l'expression de « *chômage technologique* » pour décrire la phase temporaire d'inadaptation entre l'offre de travail et la demande de travail, résultant d'une progression plus rapide des technologies que le développement de nouveaux métiers¹⁹. **La crainte d'une disparition du travail ouvrier semble en quelque sorte consubstantielle aux révolutions industrielles.**

Mais c'est oublier que **l'emploi ouvrier ne se résume pas à l'emploi industriel**. C'est égale-

ment oublier que la question de savoir si l'automatisation engendre effectivement des pertes d'emploi est en réalité immensément complexe à résoudre. En effet, cette question dépend immédiatement de l'échelle à laquelle on considère les flux de création et de destruction d'emplois²⁰ : échelle géographique, sectorielle, professionnelle ou même temporelle, puisqu'une part importante de l'emploi qui existe aujourd'hui n'existait pas hier.

À l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale, il est marquant de mentionner que le premier Plan Régional de Développement visait, entre autres, à assurer une mixité des fonctions économiques de la Région et à éviter la surspécialisation de son économie dans les fonctions administratives afin d'assurer une diversité de débouchés pour la main-d'œuvre ouvrière mise à mal par la désindustrialisation. Cette thématique fut progressivement réduite à sa portion congrue dans les plans qui suivirent.

18 Susskind, D. (2023). « Un monde sans travail. Comment les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle reconfigurent le marché du travail ». Paris : Flammarion.

19 Keynes, J.M. (1930). *Economic Possibilities for our Grandchildren*.

20 Selon J.S. Carboneil, le développement des nouvelles technologies n'entraîne pas une disparition du travail industriel, mais une « prolifération » de ce dernier sous au moins deux aspects : d'une part, à l'échelle globale, on assiste en réalité à une industrialisation puisque le nombre de travailleurs du secteur industriel n'a jamais été aussi haut à l'échelle mondiale ; et d'autre part, on assiste à un renforcement de secteurs de services dans lesquelles les conditions de travail sont proches de celles de l'industrie tels que la logistique ou le travail de plateforme. Carboneil, J.S. (2018). *Le futur du travail*. Paris : Éditions Amsterdam.

MÉTHODOLOGIE



Pour analyser l'emploi ouvrier à partir de statistiques administratives (ONSS), la voie traditionnellement empruntée est celle de la qualification du contrat de travail. La mobilisation de cette variable et des catégories qui la composent (ouvrier, employé et fonctionnaire) comporte cependant certaines limites, du fait de biais qui leur sont inhérents et qui sont amplifiés, comme nous le verrons, par l'apparition de formes d'emploi à cheval entre l'indépendance et le salariat²¹ (voir infra).

3.1. L'EMPLOI OUVRIER FACE AUX CATÉGORIES STATISTIQUES

3.1.1. La distinction entre contrat d'ouvrier et contrat d'employé

Les catégories statistiques se présentent comme des conventions sur les manières de classer, de distinguer, et donc de compter²². Dans le cadre d'une approche quantitative de l'emploi ouvrier à partir de données administratives, on ne peut donc faire l'économie d'une brève description socio-historique de leur construction.

En Belgique, comme dans de nombreux pays, il existe une différence entre les contrats de travail d'ouvrier et les contrats de travail d'employé. Contrairement à d'autres pays, cette distinction est inscrite dans la loi, à savoir la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, et plus particulièrement les articles 2 et 3. **La principale distinction qui y est faite repose sur la nature du travail effectué : aux ouvriers et ouvrières les tâches manuelles, aux employés et employées les tâches intellectuelles.**

Outre la critique plus « fondamentale » selon laquelle « ces deux modes de travail sont associés dans la plupart des opérations »²³, **une autre critique peut être adressée à la distinction entre les deux statuts sur base d'éléments faisant fluctuer le classement des professions dans l'une ou l'autre.**

En effet, cette distinction s'explique en partie par l'évolution au fil du temps des types de tâches effectuées, par exemple, avec l'avancée de la robotisation, les tâches réalisées aujourd'hui par le personnel ouvrier de l'industrie automobile sont probablement moins manuelles qu'elles ne l'étaient auparavant.

Mais elle dépend aussi de la façon dont on détermine si les tâches sont principalement intellectuelles ou manuelles. Par exemple, selon la loi de

21 Bernard, S. et al. (2014). Penser la porosité des statuts d'emploi. La nouvelle revue du travail, 5.

22 Desrosières A. (1989) Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique. Histoire & Mesure, n°4,3-4, pp. 225-242.

23 H. Denis à la Chambre, 1910, cité par Desmarez, P. et Alaluf, M. (1988). Classifications professionnelles : des savants découpages aux marchés pré-contraints. Travail et Emploi, n°38-12.

1900, les fonctions de contremaîtres et de chefs d'atelier étaient considérées comme des fonctions ouvrières. Cependant, la loi de 1926 instaurant deux catégories distinctes pour les ouvriers et les employés les classe comme des fonctions d'employé. Le statut de ces fonctions a donc changé au gré des évolutions législatives. Ce changement de catégorie était motivé par le fait qu'au travers de ces fonctions s'exerce « une parcelle de l'autorité patronale, [ce qui constitue] une fonction purement intellectuelle, et qu'elle est principale au regard de la fonction manuelle qu'exercent aussi ces mêmes chefs »²⁴. De nombreux autres cas mettent en évidence cette ambiguïté : livreurs/livreuses, garde-malades en maison de repos, ambulanciers/ambulancières, etc.

La catégorisation sur la base de la dimension manuelle ou intellectuelle des tâches effectuées est d'ailleurs négociée en commission paritaire, ce qui montre qu'elle est par nature discutable. Ainsi, à titre d'exemple, une convention collective de travail prenant effet en 2009 a rendu obligatoire l'octroi du statut d'employé à tous les membres du personnel de soins²⁵. Toute une série de professions jusqu'alors ouvrières, notamment les aides-soignants/aides-soignantes, ont automatiquement vu leur contrat requalifié en contrat d'employé, entraînant alors un changement significatif dans les données statistiques. Par ailleurs, lorsqu'un doute subsiste quant à la qualification d'un contrat de travail, l'employeur (à qui revient alors la responsabilité de le qualifier) doit s'en référer à la jurisprudence.

La distinction entre les statuts a pourtant de nombreuses conséquences en matière de sécurité d'emploi, de progression salariale et de protection sociale, et ce malgré l'entrée en vigueur du « statut unique » en 2014. Si cette réforme a supprimé certaines différences (par exemple en matière de jour de carence et de délai de préavis), d'autres domaines n'ont pas été harmonisés (par exemple, la progression de la rémunération à l'ancienneté).

En outre, sur le plan symbolique, le statut d'ouvrier continue d'être perçu, par certains, comme inférieur à celui d'employé en raison notamment d'une dévalorisation du niveau de qualification des travailleurs et travailleuses exerçant leur profession sous ce statut et aux conditions matérielles auxquelles ces personnes sont plus souvent exposées (poussières, odeurs, produits chimiques potentiellement dangereux ; risque accru d'accident du travail ; etc.).

Dans ce contexte, **il n'est pas rare que la requalification d'un contrat d'ouvrier en contrat d'employé constitue une forme de promotion et puisse être souhaitée** par le travailleur ou la travailleuse. Par ailleurs, la nature du contrat de travail peut représenter un enjeu tant pour les entreprises (gestion de la main-d'œuvre) que pour les syndicats (affiliation à l'une ou l'autre centrale²⁶).

Enfin, une part de l'emploi ouvrier, qu'il n'est pas possible de chiffrer, échappe à la distinction entre contrat d'ouvrier et contrat d'employé, puisque

24 De Cuyper cité par Desmarez, P. et al. (1988), op. cit.

25 [Convention](#) collective de travail du 30 juin 2006 relative à l'octroi du statut d'employé au personnel soignant.

26 Lomba, C. (2004). Distinguer un ouvrier d'un employé dans l'industrie : naturalisation et négociations des classifications. *Sociétés contemporaines*, n°54, pp. 35-53.

les fonctionnaires statutaires qui effectuent des tâches proches de celles qu'effectuerait un ouvrier

ou une ouvrière du secteur privé sont comptés comme des fonctionnaires²⁷.

3.1.2. Brouillement des statuts d'emploi

L'émergence de formes hybrides d'emploi questionne les frontières entre les catégories traditionnelles de l'emploi, et par extension, les catégories statistiques dont nous disposons pour l'aborder²⁸.

L'emploi ouvrier apparaît comme particulièrement sensible à deux phénomènes²⁹ entretenant des liens étroits.

Premièrement, la **mobilité de main-d'œuvre liée au détachement** a fortement augmenté au cours des quinze dernières années en Europe, et particulièrement en Belgique, troisième État-membre le plus important en termes d'accueil de travailleuses et travailleurs détachés en provenance d'un autre État-membre³⁰.

Analyser le détachement sur base de données administratives s'avère particulièrement complexe. Une étude³¹ commanditée par view.brussels et réalisée par HIVA³² a permis de montrer qu'au

cours de l'année 2018, sur 133.000 travailleuses et travailleurs détachés en Belgique, environ 21.600 ont travaillé en Région bruxelloise³³, soit 16% du total. On notera toutefois que ces chiffres sont sous-estimés pour diverses raisons qu'il serait trop long d'exposer ici³⁴.

En Belgique, les principaux secteurs dans lesquels on retrouve des travailleuses et travailleurs détachés sont les secteurs de la construction, le transport, l'entretien des installations électriques et de la viande³⁵, des secteurs employant principalement sous contrat d'ouvrier. Toutefois, les personnes détachées ne sont pas comptabilisées dans les données décentralisées de l'ONSS et échappent donc à l'analyse.

Deuxièmement, on a assisté ces dernières années à l'émergence, dans une série de secteurs, de **situations d'emploi à la lisière du salariat et de l'indépendance** sous l'effet de « l'uberisa-

27 Voir 4.1.7. Administration publique.

28 Célerier, S. Riesco-Sanz, A. & Rolle, P. (2019). Figures de travailleur – figures d'entrepreneur ? Les diverses voies européennes de détachement des travailleurs de l'entreprise in Arborio et alii. Crises et mondes du travail. Octarès : Toulouse.

29 Ces deux phénomènes ne sont pas les seuls phénomènes représentatifs du brouillement des statuts d'emploi et de l'effritement progressif de la norme salariale, mais ils affectent particulièrement l'emploi ouvrier. Voir notamment Bernard, S. (2020). Le nouvel esprit du salariat: Rémunérations, autonomie, inégalités. Presses Universitaires de France.

30 De Wispelaere, F., Chakkar, S. & Struyven, L. (2020). Détachement entrant et sortant dans les statistiques belges sur le marché du travail. Document de recherche. HIVA – KU Leuven.

31 Ibidem.

32 Research Institute for Work and Society, KU Leuven.

33 Par ailleurs, sur les 133.000 travailleuses et travailleurs détachés, les chercheurs ont pu déterminer qu'environ 9.600 sont domiciliés en Belgique puisqu'ils ont des missions relativement longues. Parmi ces derniers, environ 4.260 personnes résident en Région bruxelloise (soit 44% des travailleurs détachés domiciliés en Belgique).

34 Pour un exposé exhaustif des limites de la base de données LIMOSA pour la mesure du détachement entrant, le lecteur pourra se référer à De Wispelaere, F., Chakkar, S. & Struyven, L. (2020). Détachement entrant et sortant dans les statistiques belges sur le marché du travail. Document de recherche. HIVA – KU Leuven.

35 Lens, D. & al. (2019) Détachement en Belgique – portrait de nouveaux modèles migratoires et de mobilité. Myria.

tion ». Deux cas illustrent bien ce phénomène pour l'emploi ouvrier : les livreurs/livreuses (à vélo) ou les chauffeurs/chauffeuses de taxis sont normalement considérés comme du personnel ouvrier dans le cadre de la relation salariale, tandis que les travailleuses et travailleurs des plateformes (Uber, UberEats, Deliveroo, etc.) sont considérés comme des personnes travaillant sous le régime indépendant, voire dans certains cas comme des personnes travaillant sous le régime de « l'économie collaborative » (régime P2P)³⁶.

Cet élément renvoie à la **problématique des « faux indépendants »**, entendus comme des personnes

travaillant sous statut d'indépendant alors qu'elles n'ont qu'un seul donneur d'ordre et qu'elles sont en situation de subordination, pourtant au fondement de la relation salariale. Cette problématique ne concerne pas seulement les travailleuses et travailleurs de plateforme³⁷, mais également d'autres secteurs, comme la construction, le gardiennage, le transport ou encore le nettoyage³⁸. Par définition, il n'est pas possible de distinguer sur base des statistiques administratives la part que représenteraient les « faux indépendants »³⁹ et donc d'estimer leur impact sur l'emploi ouvrier, de par les glissements qui s'opéreraient entre les différents statuts.

3.2. APPROCHES RETENUES DANS LE CADRE DE CE RAPPORT

Ces quelques remarques méthodologiques ne doivent pas pour autant dissuader de recourir aux sources de données administratives pour l'analyse statistique de l'emploi ouvrier. Si l'approche par le statut d'emploi ne permet pas d'aborder l'entièreté de la question éminemment complexe de l'emploi ouvrier et sous-estime probablement celui-ci, elle permet à tout le moins d'aborder quelques grandes tendances, tout en permettant de prendre la mesure de la redéfinition de ses propres contours statistiques et catégoriels. C'est cette approche qui sera retenue dans la section « 4. Évolution de l'emploi salarié ouvrier ».

Cette approche sera complétée par une approche par profession qui surmontera certaines des limites mentionnées précédemment. Elle se base sur la nature de l'activité ainsi que sur le niveau de compétence et de qualification requis, indépendamment du statut. Cette approche sera mobilisée dans les sections « 5. Population active occupée bruxelloise » et « 6. Le chômage ouvrier » à partir de la classification ISCO-08, des données individualisées des Enquêtes sur les Forces de Travail et des données d'Actiris relatives aux chercheuses et chercheurs d'emploi (voir annexe méthodologique).

36 Le régime P2P, instauré par la Loi De Croo en 2016, régleme les services occasionnels entre particuliers. Ces services ne sont pas considérés comme du travail, donc les livreurs ne bénéficient pas des droits liés au travail, comme la protection sociale. En 2023, les revenus annuels issus de ces prestations sont limités à 7.170 € bruts et taxés à 10,7 %, sans besoin de déclaration fiscale ni cotisations sociales. Les livreurs sont rémunérés par tâche avec un tarif fixe par livraison.

37 Qui peuvent, par ailleurs, faire aussi partie du personnel salarié, par exemple les employées ou employés d'une société propriétaire d'une flotte de taxi.

38 Dans ces secteurs, il existe d'ailleurs une **présomption de salariat** afin de limiter le phénomène de fausse indépendance.

39 À titre d'information, selon les Enquêtes sur les Forces de Travail, en 2023, 14,3% des indépendants et indépendantes résidant à Bruxelles n'avaient qu'un seul client au cours des 12 derniers mois, soit environ deux fois plus que la moyenne nationale (7,5%).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ OUVRIER

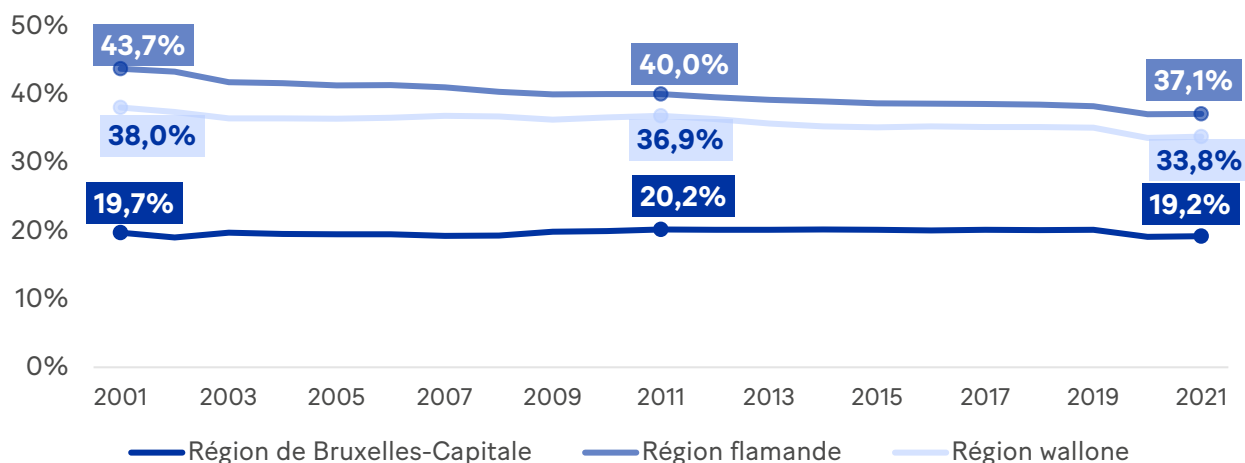
4

En 2021, le nombre d'emplois ouvriers occupés en Belgique s'élève à quelque 544.540 postes de travail, dont **123.003** en Région de Bruxelles-Capitale (soit 8,9% contre 15,5% du total de l'emploi salarié quel que soit le statut).

Bien que l'emploi ouvrier soit moins représenté à Bruxelles, **la part des contrats d'ouvrier dans l'emploi salarié bruxellois est restée relativement stable en 20 ans**, oscillant autour des

19-20%, alors qu'elle tend à diminuer au sein des deux autres régions. En effet, en 20 ans, elle est passée de 43,7% à 37,1% en Région flamande et de 38,0% à 33,8% en Région wallonne.

Graphique 2 - Evolution de la part de l'emploi ouvrier dans l'ensemble de l'emploi salarié par région (2001-2021)



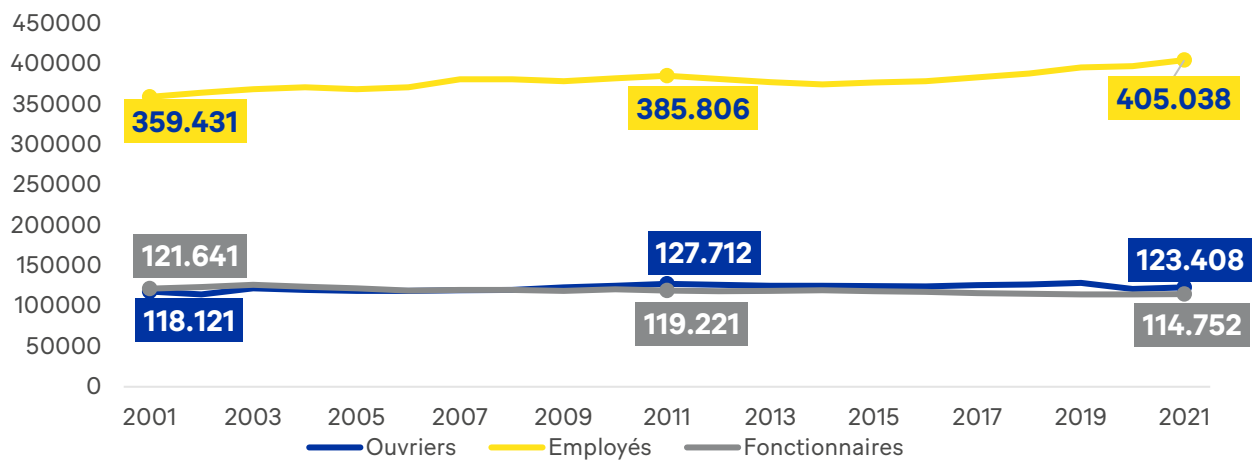
Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels



Par ailleurs, si l'on détaille l'évolution de l'emploi salarié en Région de Bruxelles-Capitale selon le statut de l'emploi, on observe, **entre 2001 et 2021**, une diminution du nombre de fonctionnaires, passant de 121.641 à 114.752 (soit -5,7%). Par contre, dans le même temps, **le nombre d'emplois sous contrat d'ouvrier a augmenté de 4,5%** (ou de 5.287

unités, passant de 118.121 à 123.408) ; de manière toutefois moins importante que les emplois sous statut d'employé qui concentrent la majeure partie des nouveaux emplois salariés créés sur la période (+12,7% ou +45.607 unités, passant de 359.431 à 405.038).

Graphique 3 - Évolution de l'emploi salarié par statut en Région de Bruxelles-Capitale (2001-2021)



Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

En définitive, dans une économie urbaine et tertia-risée comme celle de la Région de Bruxelles-Capi-tale, il est logique de voir le nombre de contrats

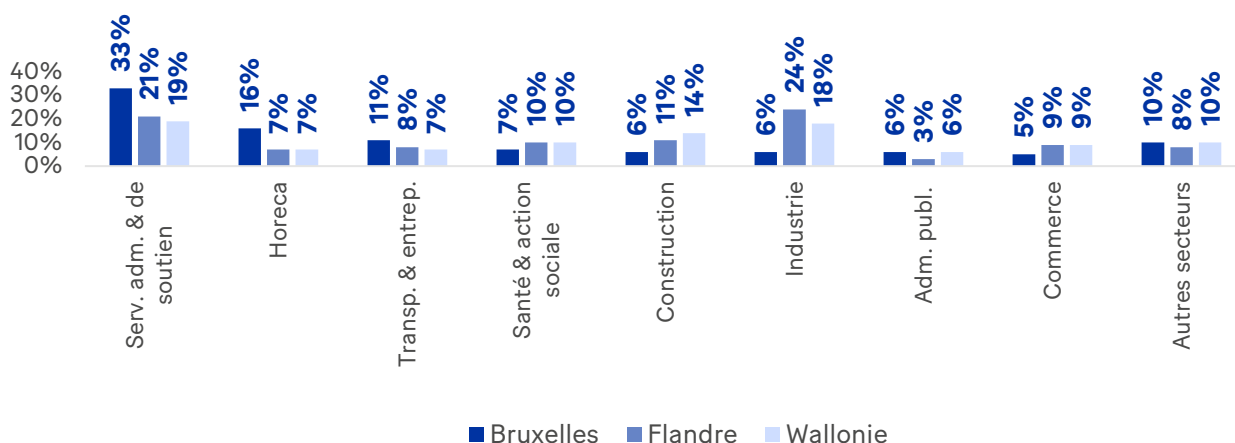
d'employé représenter la majeure partie de la croissance de l'emploi. Cependant, l'emploi ouvrier n'a pas disparu à Bruxelles.

4.1. PROFIL SECTORIEL DE L'EMPLOI OUVRIER

Le profil sectoriel de l'emploi ouvrier en Région de Bruxelles-Capitale se distingue de celui des deux autres régions. Parmi les principales spécificités, on relèvera :

- › une **surreprésentation** de l'emploi ouvrier bruxellois dans l'Horeca, les services administratifs et de soutien ainsi que dans les transports et l'entreposage et,
- › une **sous-représentation** au sein de l'industrie et de la construction.

Graphique 4 - Répartition de l'emploi ouvrier par secteur et par région (2021)

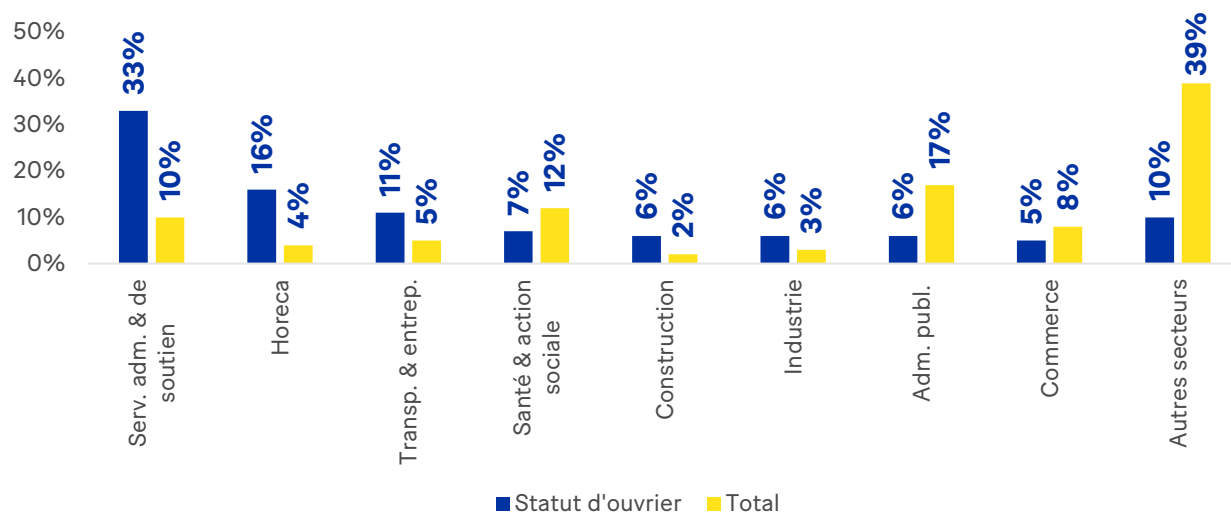


Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

À Bruxelles, le profil sectoriel de l'emploi ouvrier diffère de celui de l'emploi salarié. En effet, deux tiers des emplois ouvriers sont localisés dans trois secteurs : les services administratifs et de soutien occupant la première place avec un tiers des emplois ouvriers, suivis par l'horeca (16%) et par les transports et l'entreposage (11%). Par contre,

dans plusieurs secteurs majeurs à Bruxelles, où se concentre une grande partie de l'emploi salarié, les emplois ouvriers sont peu représentés. C'est le cas de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale ainsi que de l'enseignement et de la finance, où leur présence est presque inexistante.

Graphique 5 - Emploi salarié par secteur en Région de Bruxelles-Capitale (2021)



Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

Enfin, la relative stabilité de la part de l'emploi ouvrier dans l'ensemble de l'emploi salarié (pour rappel aux alentours des 20%) occulte des dynamiques sectorielles différentes. En effet, à Bruxelles,

entre 2011 et 2021, le nombre d'emplois ouvriers a seulement augmenté dans deux secteurs : les services administratifs et de soutien (+17,5%) ainsi que les transports et l'entreposage (+33,5%), tandis

qu'il a diminué plus ou moins fortement dans les autres secteurs. C'est aussi le cas en Flandre et en Wallonie, à l'exception de l'horeca et du secteur de la gestion de l'eau et des déchets dont le nombre d'emplois ouvriers a également augmenté.

Dans les paragraphes qui suivent, l'analyse des secteurs est présentée par ordre décroissant du nombre d'emplois ouvriers qu'ils occupaient à Bruxelles en 2021.

4.1.1. Services administratifs et de soutien - forte présence et progression des emplois ouvriers, tout particulièrement dans les activités de nettoyage

Les services administratifs et de soutien occupent près de 40.800 emplois ouvriers en 2021, soit un tiers des emplois ouvriers de la région (contre un cinquième à l'échelle de la Belgique ou des deux autres régions).

Si ce secteur était déjà le premier secteur ouvrier en 2011 (34.700 emplois, soit 27,2%), il a depuis gagné en importance.

Entre 2011 et 2021, l'emploi salarié a augmenté dans ce secteur, quel que soit le statut de l'emploi. Cette augmentation a toutefois été plus importante du côté des emplois ouvriers, dont le nombre a progressé de 17,5% (contre 14,2% tous statuts confondus ou 8,1% pour les contrats d'employé). Au sein de ce secteur, les emplois ouvriers restent majoritaires en 2021 ; leur part dans l'emploi salarié progressant même légèrement en dix ans (passant de 59,4% à 61,1%).

Par ailleurs, la majorité de l'emploi ouvrier s'y retrouve dans les activités de nettoyage (75,0%). On y recense ainsi près de 30.600 emplois ouvriers (occupés majoritairement par des femmes ; celles-ci occupant un peu plus des trois quarts de ces emplois – cf. infra, point 4.3.1). De plus, une

très large majorité des emplois dans le nettoyage sont exercés sous statut d'ouvrier (93,7%). À noter encore que l'évolution positive de l'emploi ouvrier au sein des services administratifs et de soutien est quasi exclusivement due au secteur du nettoyage, et plus particulièrement à la progression de la main-d'œuvre féminine via le dispositif des titres-services (cf. infra).

Dans ce secteur, la majorité de l'emploi ouvrier se retrouve dans les activités de nettoyage (75%), soit près de 30.600 emplois ouvriers occupés majoritairement par des femmes. Il s'agit du premier secteur ouvrier en Région bruxelloise.

Les deux autres secteurs qui occupent également un nombre substantiel d'emplois ouvriers sont, d'une part, les activités liées à l'emploi (intérim), où quelque 4.300 emplois ouvriers sont

recensés en 2021, et, d'autre part, la sécurité privée avec environ 3.700 unités. Ces deux secteurs occupent chacun aux alentours des 10% de l'emploi ouvrier du secteur. Ils se distinguent toutefois avec une part d'emplois ouvriers qui est minoritaire dans l'un et majoritaire dans l'autre (respectivement 22,0% et 76,7%).

Tableau 1 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans les services administratifs et de soutien en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021)

| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|---|-----------------------|---------------|--------------|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | | Total | |
| Services bâtiments et aménagement paysager | 31.758 | 34.963 | 90,8% | 7.223 | 29,4% | 8.217 | 30,7% |
| <i>Dont nettoyage</i> | 30.565 | 32.610 | 93,7% | 6.849 | 28,9% | 7.392 | 29,3% |
| Activités liées à l'emploi (intérim) | 4.264 | 19.357 | 22,0% | -1.152 | -21,3% | 16 | 0,1% |
| Sécurité | 3.714 | 4.843 | 76,7% | 92 | 2,5% | 241 | 5,2% |
| Autres services* | 1.033 | 7.579 | 40,8% | -102 | -11,6% | -178 | -42,2% |
| Services administratifs et de soutien | 40.769 | 66.742 | 61,1% | 6.061 | 17,5% | 8.296 | 14,2% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

*Il s'agit des services administratifs et de soutien aux entreprises (850 emplois ouvriers en 2021), des activités de location et location bail (260) ainsi que des agences de voyage (70).

4.1.2. Horeca - second secteur ouvrier en volume d'emploi, mais en perte de vitesse

Bien que le nombre total d'emplois salariés recensés dans le secteur de l'horeca soit relativement faible (quelque 25.000 unités en 2021) comparé à celui d'autres secteurs, la proportion d'ouvrières et d'ouvriers y travaillant est l'une des plus élevées (79,4%). Cette particularité fait de lui le **second secteur ouvrier**, puisqu'il occupe près de **19.600 personnes** sous ce statut ; un volume qui le place toutefois loin derrière les services administratifs et de soutien (pour rappel, quelque 40.800 ouvrières et ouvrières).

Entre 2011 et 2021, les pertes d'emploi sont quasi exclusivement des emplois ouvriers et leur nombre a diminué de 9,5%. Cette diminution s'explique en partie par la crise sanitaire qui a

durement touché l'horeca⁴⁰, entraînant des destructions d'emplois.

On mentionnera encore qu'il est également l'un des **principaux pourvoyeurs d'emplois étudiants**, non comptabilisé dans les statistiques ONSS générales⁴¹. Une partie de la baisse du nombre d'emplois – en ce compris ouvrier – dans ce secteur pourrait s'expliquer par un glissement de l'emploi salarié vers l'emploi étudiant. Par ailleurs, l'introduction du dispositif « flexi-jobs », qui permet aux personnes occupées à au moins 4/5^e dans un emploi principal d'exercer une activité supplémentaire dans certains secteurs spécifiques, pourrait aussi jouer un rôle (bien que minime en Région de Bruxelles-Capitale) dans la baisse du volume d'emploi dans le secteur.

⁴⁰ Mais également par la suite par la crise énergétique et inflationniste survenue en 2022 suite à la guerre d'Ukraine en 2022.

⁴¹ D'après les chiffres de l'ONSS, en 2023, 29.383 étudiants ont travaillé dans le secteur de l'horeca en RBC, ce qui représente environ ¼ de l'emploi étudiant total de la Région (120.528 unités).

Tableau 2 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans l'Horeca en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021)

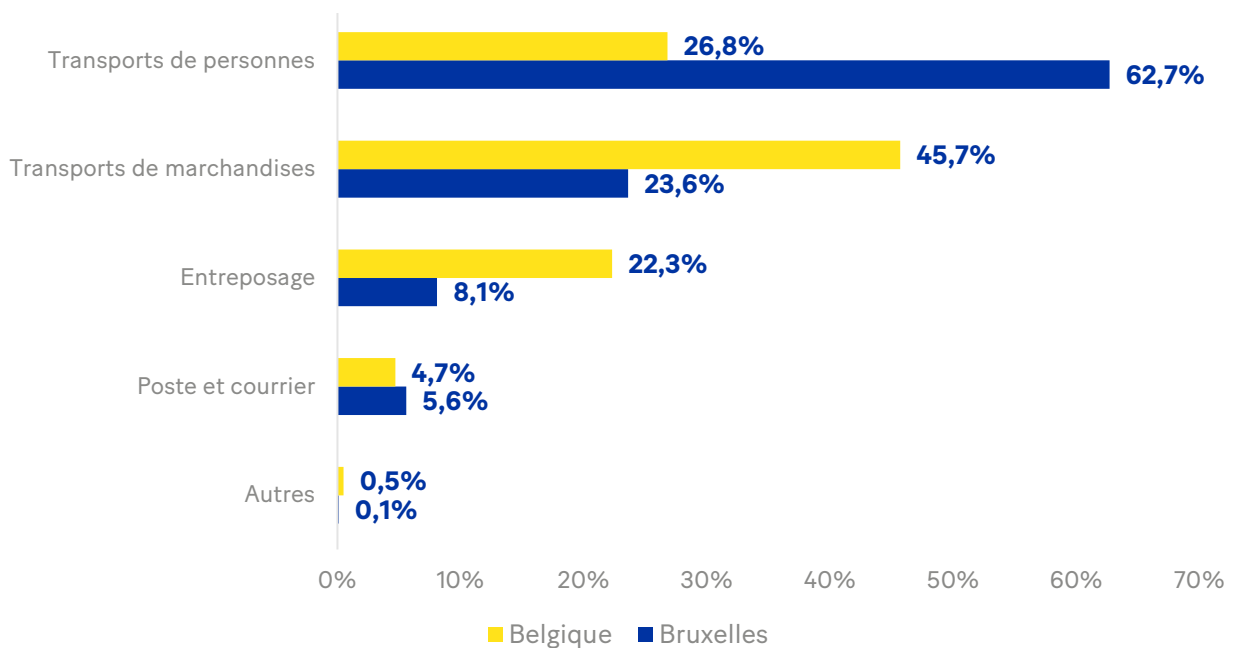
| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|---------------|-----------------------|--------|---------|-----------------------|-------|--------|-------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | Total | | |
| Horeca | 19.578 | 24.659 | 79,4% | -2.045 | -9,5% | -2.133 | -8,0% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

4.1.3. Transports et entreposage - augmentation du nombre d'emplois, dont les emplois ouvriers, et progression de la part de l'emploi ouvrier

En préambule, il convient de noter que la structure de l'emploi ouvrier dans ce secteur est spécifique à Bruxelles. En effet, près des **deux tiers de l'ensemble de l'emploi ouvrier⁴² se situent dans le transport de personnes**, contre environ un quart à l'échelle de la Belgique. Les activités comme le transport de marchandises et l'entreposage, qui emploient beaucoup de personnes sous statut ouvrier, sont surtout situées en périphérie de Bruxelles.

Graphique 6 - Emploi ouvrier en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (2021)⁴³



Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

42 Ce constat s'applique également à l'ensemble de l'emploi salarié.

43 La catégorie « divers » reprend principalement les transports maritime et aérien qui, d'une part, sont peu représentés à Bruxelles et d'autre part concernent des emplois dont une part substantielle ne concerne pas des contrats d'ouvrier (seulement 7,8% des emplois à l'échelle de la Belgique).

Alors que **les transports et l'entreposage** étaient le quatrième secteur ouvrier en 2011, ils **occupent en 2021 la troisième place**, voyant leur nombre d'emplois ouvriers passer de quelque 10.500 à près de 14.000 unités. Cette augmentation s'élève donc à 33,5% en dix ans et est plus importante que la moyenne du secteur tous statuts confondus (+18,7%). Au cours de cette période, **la part de l'emploi ouvrier** dans l'ensemble de l'emploi salarié du secteur **a donc augmenté (passant de 37,1% à 41,7%), même si elle reste minoritaire**.

Par ailleurs, **au sein des différentes activités de transport et logistique présentes à Bruxelles, la part de l'emploi ouvrier varie fortement**.

- › Dans le secteur du **transport des personnes**, cette part est de 69,5% au sein des transports urbains et suburbains (principalement constitués des activités de la STIB) et s'élève même à 93,2% dans les sociétés de taxi. Par contre, dans le transport ferroviaire, l'emploi ouvrier est presque inexistant (0,4% de l'emploi total) ; les quelque 8.800 emplois salariés étant majoritairement occupés par les fonctionnaires (72,0%) et, dans une moindre mesure, par le personnel sous statut employé (27,6%) du siège social de la SNCB.
- › Ensuite, elle est également importante dans le secteur du **transport de marchandises** (82,6%), mais tombe sous le seuil des 50% dans le cas de **l'entreposage** (45,7%).
- › Enfin, dans les **activités de postes et de courrier** qui sont bien représentées en Région de Bruxelles-Capitale (quelque 6.000 emplois salariés), la part de l'emploi ouvrier est relativement faible (13,0%).

Tableau 3 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans les transports et logistique en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021)

| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|--------|---------|-----------------------|--------|--------|--------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | Total | | |
| Transport de personnes | 8.755 | 20.861 | 42,0% | 1.946 | 28,6% | 7.047 | 51,0% |
| <i>Dont : Urbain et suburbain</i> | 7.219 | 10.391 | 69,5% | 2.393 | 49,6% | 3.669 | 54,6% |
| <i>Taxis</i> | 1.230 | 1.320 | 93,2% | -276 | -18,3% | -292 | -18,1% |
| <i>Ferroviaire</i> | 35 | 8.829 | 0,4% | 22 | 169,2% | 3.874 | 78,2% |
| Transport marchandises* | 3.290 | 3.984 | 82,6% | 1.105 | 50,6% | -1.041 | -20,7% |
| <i>Dont : transport routier</i> | 3.058 | 3.333 | 91,7% | 1.244 | 68,6% | 1.177 | 54,6% |
| Entreposage | 1.131 | 2.473 | 45,7% | 95 | 9,2% | -277 | -10,1% |
| Postes et courriers | 781 | 6.003 | 13,0% | 356 | 83,8% | -324 | -5,1% |

| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|----------------------|-----------------------|---------------|--------------|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | | Total | |
| Divers | 7 | 170 | 4,1% | 1 | 16,7% | -132 | -43,7% |
| Total général | 13.964 | 33.491 | 41,7% | 3.503 | 33,5% | 5.273 | 18,7% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

*Le transport de marchandises inclut également le transport ferroviaire de fret (0 emploi ouvrier en 2021, sur un total de 385 en 2021) ainsi que les services de déménagement (232 emplois ouvriers sur un total de 266 postes de travail salarié).

4.1.4. Santé et action sociale - diminution de l'emploi ouvrier, contrairement à l'emploi global, et de la part d'emplois ouvriers

Depuis plusieurs années, le secteur de la santé et l'action sociale fait partie des secteurs qui créent de nouveaux emplois dans les trois régions du pays ; cette dynamique étant portée par les évolutions démographiques. Tous statuts confondus, l'emploi salarié y a ainsi progressé à Bruxelles de quelque 11.800 unités, soit une augmentation de 18,5% entre 2011 et 2021. Toutefois, **ces créations ne concernent pas l'emploi ouvrier**, dont le nombre a diminué de 7,4% ou d'environ 700 unités.

De ce fait, sur la période de référence, la part de l'emploi ouvrier dans ce secteur a diminué, passant de 14,9% à 11,7%. En 2021, il devient toutefois le **quatrième secteur pourvoyeur d'emplois ouvriers** en raison du recul observé au sein de la construction et de l'industrie (cf. infra), deux secteurs qui correspondent à l'image que l'on se fait traditionnellement de l'emploi ouvrier.

Tableau 4 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans la santé et l'action sociale en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021)

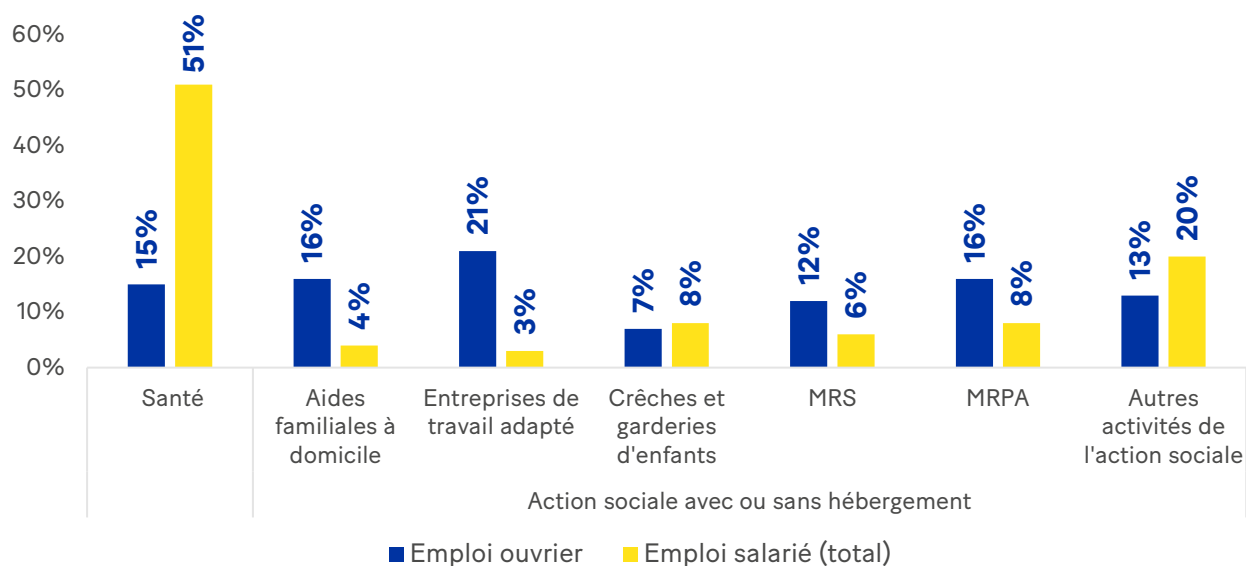
| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|---------------------------------|-----------------------|---------------|--------------|-----------------------|--------------|---------------|--------------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | | Total | |
| Santé | 1.345 | 38.107 | 3,5% | -791 | -37,0% | 4.596 | 13,7% |
| Action sociale sans hébergement | 4.541 | 20.645 | 22,0% | -390 | -7,9% | 3.719 | 22,0% |
| Action sociale avec hébergement | 2.894 | 16.521 | 17,5% | 479 | 19,8% | 3.453 | 26,4% |
| Total | 8.780 | 75.273 | 11,7% | -702 | -7,4% | 11.768 | 18,5% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

Alors que, dans ce secteur, un peu plus de la moitié de l'emploi salarié (50,8% en 2021) est occupé à Bruxelles dans le domaine de la santé, la configuration sectorielle de l'emploi ouvrier est différente. En effet, celui-ci présente la particularité d'être **majoritairement localisé dans le domaine de l'action sociale** (84,7%). Il s'agit principalement :

- › des **activités en lien avec le vieillissement de la population**, avec les maisons de repos et de soins (MRS) ainsi que celles pour personnes âgées (MRPA) et les aides familiales à domicile qui totalisent 42,9% des emplois ouvriers du secteur (ou environ 13.200 unités) ;
- › des **entreprises de travail adapté**, qui emploient notamment des personnes porteuses de handicap, dans lesquelles sont localisés quelque 2.400 emplois ouvriers (soit 21,3%) ;
- › et, enfin, des **crèches et garderies d'enfants** où environ 650 personnes travaillent sous statut d'ouvrier (ou 7,4%).

Graphique 7 - Répartition de l'emploi ouvrier et salarié dans le secteur de la santé et de l'action sociale par activité en Région de Bruxelles-Capitale (2021)



Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

Au sein de ces principales activités représentatives de l'emploi ouvrier à Bruxelles, sa présence est toutefois variable (voir tableau précédent). Si les ouvriers et ouvrières sont majoritaires parmi le personnel des entreprises de travail adapté (77,2% de l'ensemble de l'emploi salarié), ce n'est pas le cas pour les autres activités. En effet, la part de l'emploi ouvrier au sein de la santé est seulement de 3,5% et de 6,4% dans les crèches et garderies, tandis qu'elle oscille entre les 8 à 14% lorsqu'il s'agit d'activités relatives aux personnes âgées.

4.1.5. Construction - diminution du nombre d'emplois salariés, plus prononcée du côté des emplois ouvriers qui restent toutefois majoritaires

Alors que la construction était le troisième secteur pourvoyeur d'emplois ouvriers en 2011, **il a depuis perdu du terrain. En 2021, il se place seulement en cinquième position, juste avant l'industrie. Entre 2011 et 2021**, le nombre emplois ouvriers est ainsi passé de 10.681 à 7.534 unités, soit une perte de 3.147 unités ou de 29,5%. Cette diminution importante n'est pas spécifique à l'emploi ouvrier, mais s'observe également au niveau de l'ensemble de l'emploi salarié, de manière toutefois un peu plus modérée (soit -22,2%). Compte tenu de ces évolutions sur la période de référence, **la part de l'emploi ouvrier dans l'emploi salarié a diminué dans ce secteur**, passant de 64,2% à 58,2% (soit une diminution de 6,0 points de pourcentage).

Tableau 5 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans la construction en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021)

| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|---------------------|-----------------------|--------|---------|-----------------------|--------|--------|--------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | Total | | |
| Construction | 7.534 | 12.948 | 58,2% | -3.147 | -29,5% | -3.692 | -22,2% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

Contrairement à l'emploi salarié, le nombre d'emplois indépendants à titre principal a fortement progressé : en 2021, on en recensait 19.910 à Bruxelles, soit une augmentation équivalant à 8.623 personnes ou à 76,4% par rapport à 2011. De plus, on notera qu'au sein de ce secteurs, ces emplois sont majoritaires et qu'un certain nombre d'emplois indépendants correspondent de fait à des fonctions ouvrières. La baisse des emplois salariés, et particulièrement des emplois ouvriers, est en partie due à un glissement vers le statut d'indépendant, ainsi qu'à une augmentation du recours au détachement. Les situations de fausse indépendance contribuent également à ce glissement statistique (voir supra).

4.1.6. Industrie - poursuite de la diminution de l'emploi, à l'exception des trois secteurs bien implantés à Bruxelles

Considérant l'industrie, tous secteurs confondus, l'emploi salarié total a chuté de 23,0% (soit une perte de 4.880 unités) entre 2011 et 2021, tandis que l'emploi ouvrier diminuait selon la même intensité (-23% ou -2.206 postes de travail). **La part de l'emploi ouvrier y est ainsi restée stable et s'élève à 45,1%**. Occupant **7.366 postes ouvriers en 2021**, ce secteur, qui correspond pourtant dans l'imaginaire collectif au secteur ouvrier par excellence, est le sixième secteur ouvrier de la Région.

À Bruxelles, **trois secteurs sont particulièrement représentés** et concentrent à eux seuls 58,4% de l'ensemble de l'emploi salarié et deux tiers des emplois ouvriers. Il s'agit de :

- › les industries alimentaires,
- › l'industrie automobile (dont Audi Brussels⁴⁴),
- › l'industrie chimique et pharmaceutique.

Au sein de ces trois secteurs, la configuration de l'emploi est toutefois différente : la majorité de l'emploi salarié s'exerce sous statut d'ouvrier au sein des industries alimentaires (64,0%) et de l'industrie automobile (75,8%). Par contre, les emplois ouvriers sont minoritaires dans l'industrie chimique et pharmaceutique (18,4%) ; la part relativement importante des emplois d'employé s'y expliquant par la localisation de la majeure partie de l'emploi dans les sièges sociaux des entreprises⁴⁵. Ce constat s'applique aussi aux autres secteurs industriels moins représentés à Bruxelles et dont le nombre d'emplois, quel que soit le statut, diminue plus fortement.

Tableau 6 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans les secteurs industriels en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021)

| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|---|-----------------------|---------------|--------------|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouv. | Statut ouvrier | | Total | |
| Industries alimentaires | 2.170 | 3.390 | 64,0% | -8 | -0,4% | +98 | +3,0% |
| Industrie automobile | 2.375 | 3.134 | 75,8% | +370 | +18,5% | +567 | +22,1% |
| Industrie pharmaceutique et chimique | 388 | 3.012 | 12,9% | -69 | -15,1% | -57 | -1,9% |
| Sous-total | 4.933 | 9.536 | 51,7% | +293 | +6,3% | +608 | 6,8% |
| Autres sous-secteurs | 2.433 | 6.805 | 35,8% | -2.499 | -50,7% | -5.488 | -44,6% |
| Industries | 7.366 | 16.341 | 45,1% | -2.206 | -23,0% | -4.880 | -23,0% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

44 Dans l'industrie automobile, environ 97% des salariés sont à l'emploi dans une seule entreprise de plus de 1.000 travailleurs. Il s'agit en fait d'Audi Brussels qui emploie 2.358 ouvriers, soit environ 1 emploi ouvrier sur 3 dans l'industrie en Région de Bruxelles-Capitale. Source : ONSS, statistiques décentralisées 2021/4, calculs view.brussels.

45 Vandermotten, C., Leclercq, E., Cassiers, T. & Wayens, B. (2009), "L'économie bruxelloise", Brussels Studies, Synopses.

4.1.7. Administration publique - diminution de l'emploi et relative stabilité de la part de l'emploi ouvrier sur base du statut

Avec quelque 106.100 postes de travail salarié en 2021, **le secteur de l'administration publique est le plus important pourvoyeur d'emplois salariés en Région de Bruxelles-Capitale**. Considérant seulement les emplois ouvriers, il se positionne toutefois en septième position puisque, cette année-là, on en recensait un peu plus de 6.800, soit 6,4% de l'ensemble de l'emploi salarié du secteur. Cette proportion est par ailleurs relativement stable dans le temps : en 2011, elle était de 6,9%. La **faible proportion d'emplois ouvriers** s'explique par la présence d'un grand nombre de fonctionnaires (61,8% de l'emploi secteur) ; le reste des emplois étant sous statut d'employé (31,7%).

Tableau 7 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans l'administration publique en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021)

| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------|---------|-----------------------|--------|--------|-------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | | Total | |
| Administration publique | 6.841 | 106.137 | 6,4% | -765 | -10,1% | -4.161 | -3,8% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

On rappellera toutefois la probable sous-estimation du nombre de postes ouvriers, puisque les fonctionnaires statutaires effectuant des tâches similaires à celles qu'effectueraient du personnel ouvrier dans le secteur privé (par exemple, des fonctions spécifiques à la restauration collective parfois encore internalisée au sein de l'administration) ne sont pas comptés comme tel dans les statistiques de l'ONSS. En outre, ces statistiques ne permettent pas d'estimer le nombre de cas. Par ailleurs, les données produites par talentAnalytics.brussels⁴⁶, l'observatoire de l'emploi public bruxellois, ne permettent pas de traiter cette question et nécessitent des investigations complémentaires.

4.1.8. Commerce de gros et de détail - diminution du nombre d'ouvriers et de leur part dans l'emploi salarié

Pris dans son ensemble, le commerce concentre 6.722 postes de travail ouvrier en 2021. Ce nombre a diminué de 23,3% entre 2011 et 2021 (soit -2.043 unités). Dans le même temps, l'emploi salarié s'est également contracté, mais de manière moins importante (-15,7% ou -10.139 unités). **En 10 ans, la part de l'emploi ouvrier dans ce secteur a donc diminué**, passant de 13,6% à 12,4%.

⁴⁶ TalentAnalytics.brussels (2022). [Rapport Annuel](#). Talent.brussels.

Le commerce connaît toutefois des réalités différentes, notamment concernant l'emploi ouvrier. En effet, **la part de l'emploi ouvrier varie selon le type de commerce**. Bien que toujours minoritaire, elle est la plus élevée dans le commerce automobile (37,7%), mais est moins importante dans le commerce de gros (13,1%) et de détail (8,9%). À noter toutefois que la part de l'emploi ouvrier est plus importante dans le commerce alimentaire, qu'il soit de gros ou de détail (oscillant entre 37 et 40%) que dans les autres sous-secteurs du commerce (variant entre 5 et 7%).

Tableau 8 - Evolution de l'emploi ouvrier et salarié dans le commerce en Région de Bruxelles-Capitale (2011-2021)

| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|----------------------------|-----------------------|---------------|--------------|-----------------------|---------------|----------------|---------------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | | Total | |
| Commerce automobile | 1.436 | 3.813 | 37,7% | -873 | -37,8% | -1.634 | -30,0% |
| Commerce de gros | 2.507 | 19.125 | 13,1% | -1.079 | -30,1% | -8.140 | -29,9% |
| Commerce de détail | 2.779 | 31.351 | 8,9% | -91 | -3,2% | -365 | -1,2% |
| Commerce | 6.722 | 54.289 | 12,4% | -2.043 | -23,3% | -10.139 | -15,7% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

4.1.9. Autres secteurs - emplois ouvriers peu présents et en diminution

Concernant les autres secteurs non encore traités, le nombre d'emplois ouvriers y est relativement faible, voire même anecdotique pour certains, alors que plusieurs d'entre eux sont des employeurs importants en Région de Bruxelles-Capitale, comme l'enseignement et la formation ou les finances et assurances. Par ailleurs, entre 2011 et 2021, le nombre d'emplois ouvriers a diminué dans chacun de ces secteurs, selon une intensité variable (allant de -10,8% à -33,3%). Cette diminution doit toutefois être relativisée au regard des volumes concernés, même si elle est, à l'exception de certains secteurs, comme celui de la finance, en porte-à-faux avec l'augmentation globale du nombre d'emplois salariés.

Tableau 9 - Évolution de l'emploi salarié en Région de Bruxelles-Capitale pour les secteurs avec peu d'emplois ouvriers (2011-2021)

| | Emploi salarié (2021) | | | Evolution (2011-2021) | | | |
|--|-----------------------|----------------|-------------|-----------------------|---------------|---------------|--------------|
| | Statut ouvrier | Total | % ouvr. | Statut ouvrier | | Total | |
| Enseignement et formation | 2.960 | 72.127 | 4,1% | -573 | -16,2% | +10.135 | +16,3% |
| Autres activités de services* | 2.472 | 25.083 | 9,9% | -1.234 | -33,3% | +1.763 | +7,6% |
| Activités immobilières | 2.124 | 6.100 | 34,8% | -256 | -10,8% | +789 | +14,9% |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 1.170 | 11.017 | 10,6% | -187 | -13,8% | +2.314 | +26,6% |
| Energie et gestion des déchets | 1.131 | 7.879 | 14,4% | -202 | -15,2% | -342 | -4,2% |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 887 | 42.010 | 2,1% | -96 | -9,8% | +4.962 | +13,4% |
| Information et communication | 212 | 33.846 | 0,6% | -322 | -60,3% | +1.189 | +3,6% |
| Finance et assurances | 96 | 51.821 | 0,2% | -186 | -66,0% | -11.323 | -17,9% |
| Sous-total | 9.857 | 122.206 | 8,1% | -2.452 | -19,9% | 14.659 | 13,6% |

Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

*Au sein de ce secteur, les organisations associatives sont le principal employeur et occupent majoritairement des personnes sous contrat d'employé, à l'inverse des autres services aux personnes (salons de coiffure et blanchisseries ou pour particuliers) où les contrats d'ouvrier sont plus fréquents et qui, de ce fait, assument ¾ des emplois ouvriers du secteur.

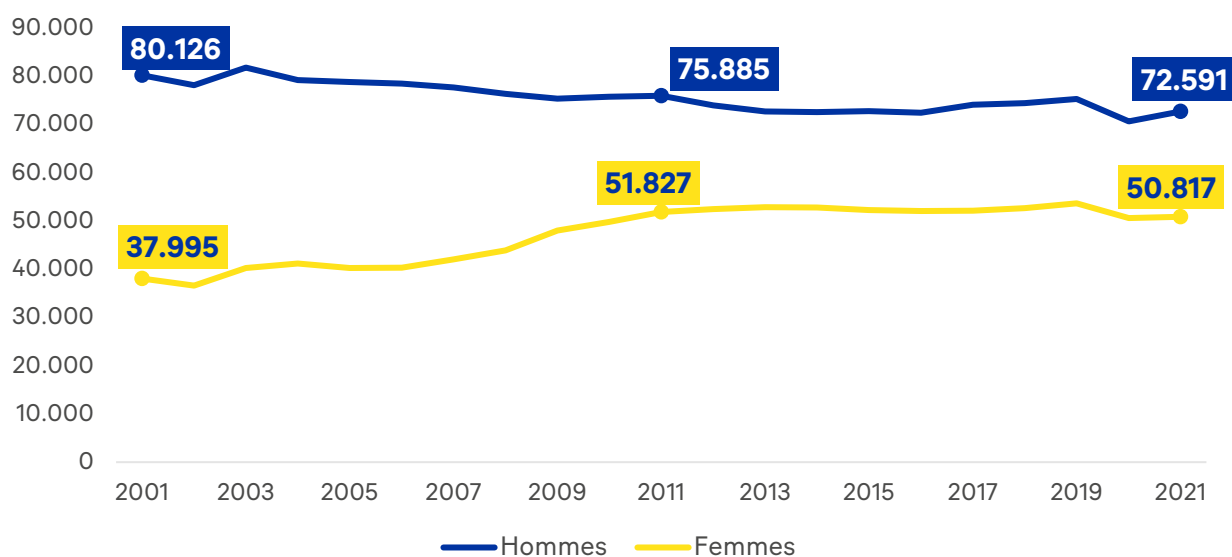
4.2. GENRE ET EMPLOI OUVRIER

4.2.1. Participation des titres-services à la féminisation de l'emploi ouvrier

La dimension genrée joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit d'aborder l'évolution de l'emploi ouvrier en Région bruxelloise. A la création du dispositif des titres-services en 2001, la part des femmes dans l'emploi ouvrier avoisinait les 33%. Par la suite, ce dispositif, proposant un type d'emploi quasi-exclusivement dévolu aux femmes⁴⁷, a participé à la féminisation de l'emploi ouvrier, et ce durant 10 années. En effet, à partir de 2013, le nombre d'ouvrières s'est stabilisé autour des 52.000 unités et la part des femmes dans l'emploi ouvrier autour des 42%. À noter qu'en 2019-2020, la diminution de l'emploi ouvrier, tant chez les femmes que chez les hommes, s'explique principalement par les pertes d'emplois ouvriers au sein de l'horeca suite à la crise sanitaire.

⁴⁷ D'après un rapport d'IdeaConsult, en 2013, Bruxelles comptait 20.304 personnes travaillant sous le régime des titres-services parmi lesquelles 95,5% étaient des femmes.

Graphique 8 - Répartition de l'emploi ouvrier en Région de Bruxelles-Capitale par sexe (2001-2021)



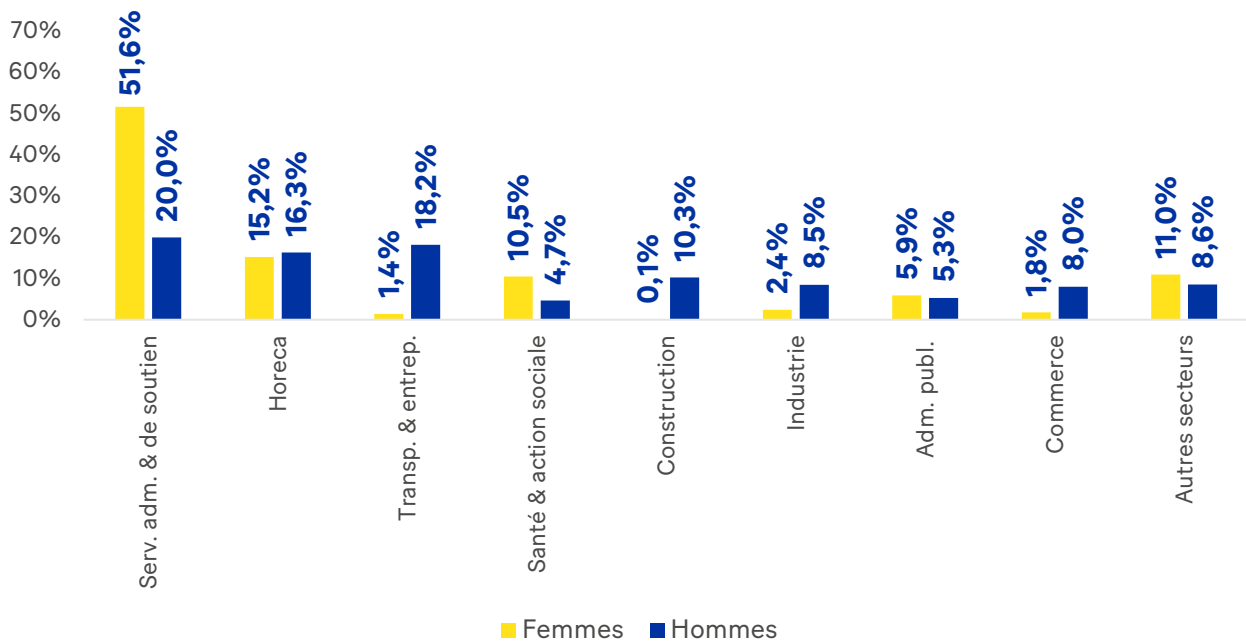
Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

4.2.2. Structure genrée de l'emploi

En examinant de plus près les huit secteurs principaux précédemment analysés, il apparaît clairement que l'emploi ouvrier est marqué par une **répartition inégale genrée**, avec une présence plus ou moins importante des femmes dans certains secteurs contrastant avec leur quasi-absence dans d'autres.. En 2021, un peu plus d'une ouvrière sur deux (51,6%, contre 20,0% d'ouvriers) travaille dans les services administratifs et de soutien, et tout particulièrement dans le nettoyage (46,9%, contre 9,3% des ouvriers). Les ouvrières sont également relativement plus nombreuses dans le secteur de la santé et de l'action sociale (10,5%, contre 4,7%). Par contre, elles sont très peu présentes, voire quasi absentes, dans l'industrie, les transports et logistique, la construction ainsi que dans le commerce, quatre secteurs où les ouvriers sont davantage recensés.



Graphique 9 - Répartition de l'emploi ouvrier par sexe et secteur en Région de Bruxelles-Capitale (2021)



Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

Par ailleurs, ce caractère genré (pour ces secteurs) apparaît aussi clairement quand on analyse **la proportion des femmes dans l'emploi ouvrier**. Ce même constat s'observe, de manière parfois plus ou moins marquée, du côté de l'emploi salarié. Il renvoie notamment aux stéréotypes de genre au niveau des métiers spécifiques aux secteurs, mais aussi des filières de formation qui préparent à ces métiers.

Ainsi, **l'emploi ouvrier (tout comme l'emploi salarié), est majoritairement féminin dans deux des huit secteurs⁴⁸** concentrant l'essentiel de l'emploi ouvrier, à savoir :

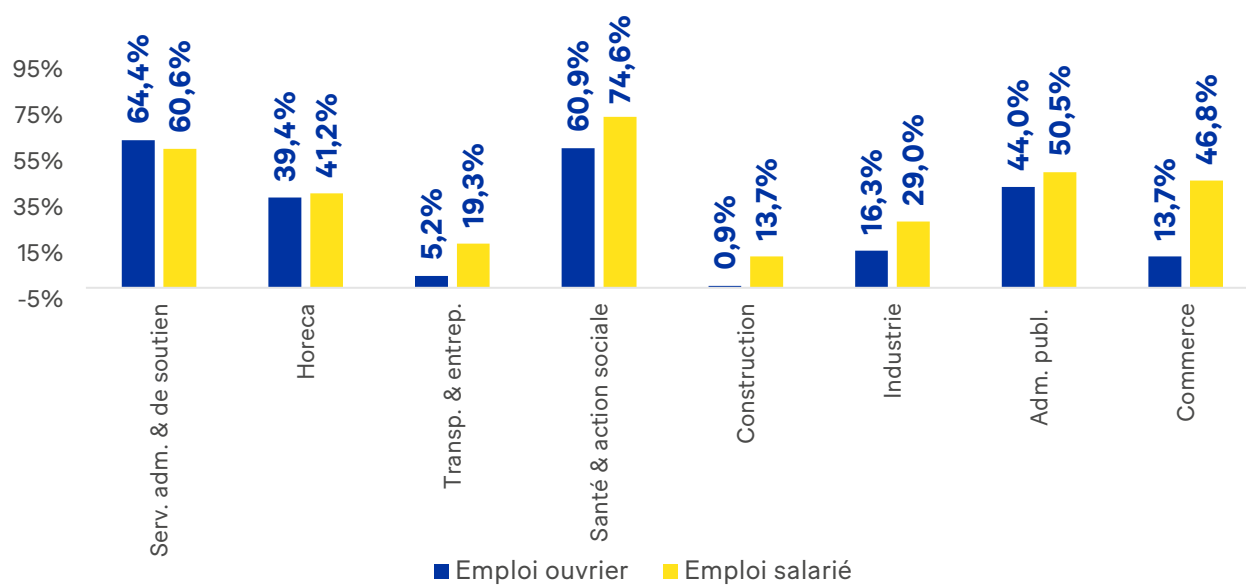
- › les **services administratifs et de soutien** où près de deux tiers de l'emploi ouvrier est occupé par une femme (un peu plus de 60% pour l'emploi salarié) ; une proportion qui se monte à 77,9% pour l'emploi ouvrier dans le nettoyage ;
- › la **santé et l'action sociale**, avec un peu plus de 60% d'ouvrières (trois quarts de salariées) ; une proportion qui tombe à 30,5% dans les entreprises de travail adapté, mais qui est plus importante lorsqu'il s'agit des maisons de repos (69,0%), des aides familiales à domicile (93,9%) ou des crèches et garderies d'enfants (86,7%).

Dans les autres secteurs, les femmes restent minoritaires dans l'emploi ouvrier, de manière toutefois plus

48 Parmi les autres secteurs où l'emploi ouvrier est peu présent, les femmes sont également majoritaires dans l'enseignement (60,4% d'ouvrières) ainsi que dans les salons de coiffure ou de beauté (70,0%) ou les activités de blanchisserie (68,1%).

ou moins marquée (allant de 0,9% dans la construction à 44,0% dans l'administration publique). Par ailleurs, si la part des femmes dans l'emploi salarié total est généralement plus importante, l'écart de genre reste substantiel, à l'exception de l'administration publique où une parité est observée (50,5%) ou dans le commerce où la proportion de salariées (46,8%) est plus proche de la parité.

Graphique 10 - Part des femmes dans l'emploi ouvrier et l'ensemble de l'emploi salarié par secteur en Région de Bruxelles-Capitale (2021)



Source : ONSS, statistiques décentralisées, calculs view.brussels

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE BRUXELLOISE

5

Sur les 486.238 personnes occupées et domiciliées en Région de Bruxelles-Capitale, 22,5%, soit 109.468 personnes, occupaient une profession identifiée ouvrière

Cette section propose une description succincte du profil des personnes domiciliées à Bruxelles et travaillant en tant que salarié, quel que soit le lieu de travail, alors que la section précédente traitait de l'emploi salarié sur base du lieu de travail. Dans cette section, l'emploi salarié est estimé et analysé sous l'angle de la profession qui est exercée par les Bruxelloises et Bruxellois à l'emploi à partir de la classification ISCO (voir annexe méthodologique).

D'après les enquêtes sur les forces de travail, il y avait en moyenne (2020-2022) 486.238 personnes occupées domiciliées en Région de Bruxelles-Capitale. Parmi celles-ci, 22,5%, soit 109.468 personnes, occupaient une profession identifiée ouvrière (voir annexe). Presque la moitié des personnes exerçant une profession ouvrière sont reprises parmi les professions élémentaires (49.949 personnes, 10,3% de la PAO).

Les ouvrières et ouvriers bruxellois sont en moyenne davantage susceptibles de travailler dans l'une des deux autres régions du pays. En effet, alors que 83,8% des personnes exerçant une profession d'employé travaillent en RBC, c'est le cas de seulement 76,7% des professions ouvrières. La navette ouvrière est principalement à destination de la Flandre (17,7% des ouvrières

et ouvriers bruxellois y travaillent, contre 5,1% en Wallonie).

Ces proportions varient cependant selon les sous-groupes professionnels. On notera à titre d'exemple la proportion très élevée de personnes du groupe « Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (h/f/x) » travaillant en Flandre (28%, soit 17 points de plus que la moyenne des professions ouvrières), suivi par les membres du groupe « Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (h/f/x) » (19,0%). En revanche, les personnes reprises dans le groupe « Professions élémentaires » travaillent en moyenne plus souvent en Région de Bruxelles-Capitale (79,9%, contre 76,7% pour l'ensemble des professions ouvrières).



Tableau 10 - Population bruxelloise active occupée (15 ans et plus) selon la profession ISCO et la région de travail

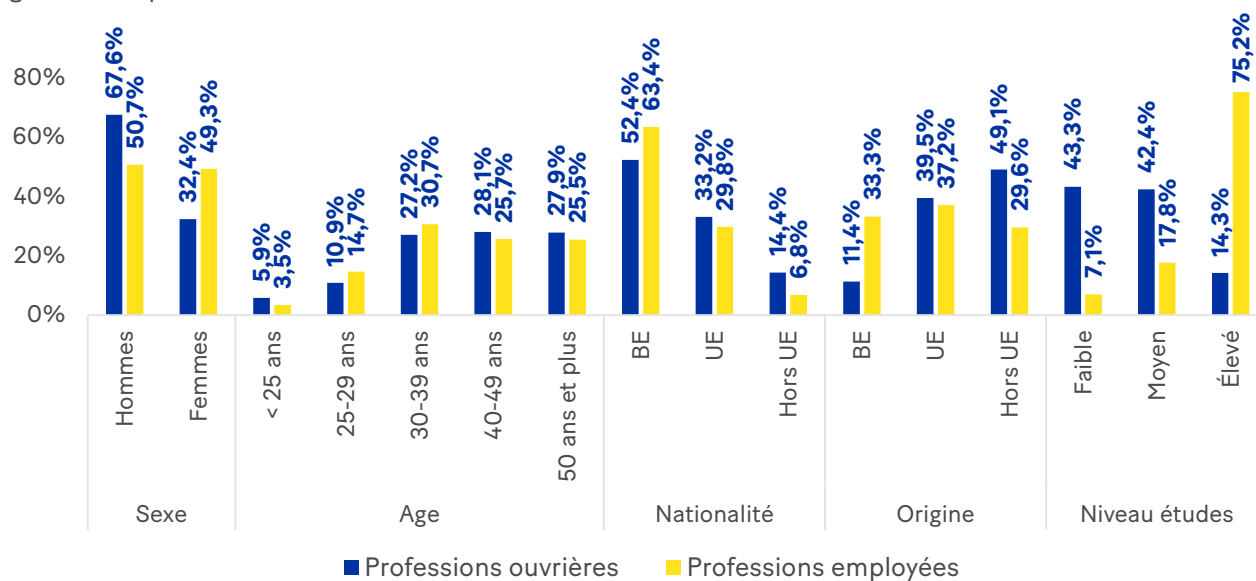
| | RBC | | Flandre | | Wallonie | | Etranger | | Total | |
|--|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|-------------|--------------|-------------|----------------|---------------|
| | v.a. | % | v.a. | % | v.a. | % | v.a. | % | v.a. | % col. |
| Professions employées | 314.903 | 83,8% | 34.490 | 9,2% | 17.861 | 4,8% | 8.378 | 2,2% | 375.633 | 77,3% |
| Managers (h/f/x) | 47.204 | 79,8% | 6.558 | 11,1% | 3.636 | 6,1% | 1.775 | 3,0% | 59.173 | 12,2% |
| Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques (h/f/x) | 146.691 | 84,1% | 14.119 | 8,1% | 8.715 | 5,0% | 4.809 | 2,8% | 174.334 | 35,9% |
| Professions intermédiaires (h/f/x) | 52.613 | 84,5% | 5.034 | 8,1% | 3.231 | 5,2% | 1.354 | 2,2% | 62.232 | 12,8% |
| Employés de type administratif (h/f/x) | 33.371 | 80,7% | 6.565 | 15,9% | 1.235 | 3,0% | 202 | 0,5% | 41.374 | 8,5% |
| Employés des services directs (h/f/x) | 35.024 | 90,9% | 2.214 | 5,7% | 1.044 | 2,7% | 238 | 0,6% | 38.520 | 7,9% |
| Professions ouvrières | 84.011 | 76,7% | 19.425 | 17,7% | 5.535 | 5,1% | 497 | 0,5% | 109.468 | 22,5% |
| Ouvriers des services directs (h/f/x) | 12.214 | 83,4% | 1.654 | 11,3% | 596 | 4,1% | 178 | 1,2% | 14.642 | 3,0% |
| Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (h/f/x) | 963 | 78,1% | 183 | 14,8% | 88 | 7,1% | 0 | 0,0% | 1.233 | 0,3% |
| Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (h/f/x) | 20.509 | 73,6% | 5.286 | 19,0% | 1.910 | 6,9% | 178 | 0,6% | 27.884 | 5,7% |
| Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (h/f/x) | 10.394 | 66,0% | 4.407 | 28,0% | 915 | 5,8% | 43 | 0,3% | 15.760 | 3,2% |
| Professions élémentaires (h/f/x) | 39.930 | 79,9% | 7.895 | 15,8% | 2.026 | 4,1% | 99 | 0,2% | 49.949 | 10,3% |
| Professions militaires (h/f/x) | 970 | 85,3% | 136 | 11,9% | 31 | 2,8% | - | 0,0% | 1.137 | 0,2% |
| Total | 399.884 | 82,2% | 54.050 | 11,1% | 23.427 | 4,8% | 8.876 | 1,8% | 486.238 | 100,0% |

Source : EFT (moyenne 2020-2022), calculs view.brussels

Les personnes sous statut ouvrier ont un profil spécifique :

- › **Les hommes sont majoritaires** parmi les emplois **sous statut d'ouvrier** (67,6%, contre 32,4% de femmes). À l'inverse, on observe une relative parité hommes-femmes parmi les professions employées (50,7% d'hommes contre 49,3% de femmes).
- › Alors que l'emploi ouvrier comporte, par nature des tâches manuelles, un facteur de pénibilité physique plus important, **les personnes âgées y sont plus représentées**. Cette sur-représentation peut s'expliquer en partie par la faible attractivité des professions ouvrières chez les plus jeunes, entraînant par ailleurs des **pénuries de main-d'œuvre importantes** pour plusieurs de ces professions. Elle s'inscrit également dans l'élévation générale du niveau de diplôme ainsi que dans le déplacement global de l'activité du secondaire vers le tertiaire.
- › **Les personnes de nationalité étrangère sont davantage représentées** parmi les statuts d'ouvrier, avec d'une part 33,2% de personnes de nationalité européenne (contre une 29,8% pour les professions employées) et 14,4% de personnes de nationalité extra-européenne (contre 6,8% pour les professions employées). La plus forte présence des personnes de nationalité européenne s'explique par l'importance du recours au détachement, notamment dans le secteur de la construction, mais aussi dans d'autres secteurs.
- › **Les personnes d'origine extra-européenne sont également fortement représentées** dans le travail salarié sous statut d'ouvrier (49,1%, contre 29,6% pour les professions employées) contrairement aux personnes d'origine belge (11,4%, contre 33,3%). Cette sur-représentation s'explique par différents facteurs qui s'entremêlent de manière complexe : pénuries de main-d'œuvre et recours au détachement, reproduction socio-scolaire, discriminations à l'embauche, phénomènes d'exclusion ou d'auto-exclusion du marché du travail, etc.
- › Enfin, du point de vue du niveau de diplôme, **les personnes titulaires au plus d'un niveau de diplôme moyen sont majoritaires** parmi les professions ouvrières. Les personnes hautement diplômées sont très largement majoritaires parmi les professions d'employées.

Graphique 11 - Caractéristiques de la population bruxelloise active occupée (15 ans et plus) selon la catégorie socio-professionnelle



Source : EFT (moyenne 2020-2022), calculs view.brussels

Pour 869 individus, la nationalité n'était pas connue et ont été exclus du total. Pour 2.251 individus, l'origine n'était pas connue. Ils ont été exclus du total.

CHÔMAGE OUVRIER



Résiduel jusqu'alors, le chômage a rapidement augmenté à partir des années '70. Pour l'ensemble de la Belgique, le nombre de chômeuses et chômeurs complets indemnisés est passé de 64.935 en 1970 à 294.870 en 1980, puis à 494.270 en 1984⁴⁹. D'abord ouvrier et masculin, il se généralise aux femmes et aux professions de services à partir des années '80⁵⁰.

Cette section vise à estimer l'ampleur et décrire les caractéristiques du chômage ouvrier. Tout comme la section précédente, la catégorie « ouvrier » est construite sur base de la nomenclature ISCO (voir annexe méthodologique). Cette approche permettra dans un premier temps de mettre à jour d'**éventuelles sur-représentations de l'une ou l'autre profession dans le chômage** en la comparant à la structure de la population active occupée. Sur base de ces données complétées des données d'Actiris relatives aux chercheuses et chercheurs d'emploi, on pourra estimer un **taux de chômage ouvrier**. Ensuite, on décrira le **profil des personnes au chômage**. Enfin, l'analyse des taux de sortie vers l'emploi selon la catégorie professionnelle permettra d'évaluer la **probabilité pour une chercheuse ou un chercheur d'emploi de trouver un emploi dans les 12 mois qui suivent son inscription**, et d'évaluer l'influence de quelques variables sur cette probabilité.

6.1. SUR-REPRÉSENTATION DES PROFESSIONS OUVRIÈRES DANS LE CHÔMAGE

Près de 1/3 des DEI sont inscrits auprès d'Actiris dans une profession ouvrière

D'après les Enquêtes sur les Forces de Travail, la population active occupée en Région de Bruxelles-Capitale s'élève, en moyenne (2020-2022), à 486.238 personnes salariées. Parmi celles-ci, 109.468 exercent une profession identifiée comme étant ouvrière (voir annexe). Par ailleurs, parmi les 87.043⁵¹ DEI en 2023, 31.439 personnes sont inscrites auprès d'Actiris dans une



49 Goossens M., Van Hecke E. (1985) Évolution de la structure spatiale du chômage en Belgique. In: Espace, populations, sociétés : Chômage, non-emploi, sous-emploi. pp. 309-338.

50 Ibidem.

51 88.935 DEI dont 1.783 (2,0%) dont le code ISCO n'est pas connu sont exclus de l'analyse. 109 pompiers (h/f/x) et policiers (h/f/x) exclus de l'analyse (voir annexe méthodologique).

profession ouvrière, soit près d'une personne sur trois (ou 36,1% de l'ensemble des DEI). **Les professions ouvrières sont donc davantage représentées parmi les personnes à la recherche d'un emploi.** Ce constat s'applique **quelle que soit la catégorie de professions ouvrières**, de manière toutefois plus ou moins marquée.

À l'inverse, les professions employées des catégories « Managers (h/f/x) », « Professions intellectuelles (h/f/x) » et « Professions intermédiaires (h/f/x) » sont sous-représentées parmi les DEI. Par contre, les « Employés de type administratif (h/f/x) » sont relativement plus nombreux parmi les DEI (12,2% contre 8,5% du côté de la population active occupée).

Tableau 11 - Population active occupée (PAO) bruxelloise et demandeurs d'emploi inoccupés inscrits chez Actiris, par catégorie de professions ISCO

| | PAO | | DEI | |
|--|----------------|---------------|---------------|---------------|
| | v.a. | % | v.a. | % |
| Professions employées | 375.633 | 77,3% | 55.605 | 63,9% |
| Managers (h/f/x) | 59.173 | 12,2% | 3.621 | 4,2% |
| Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques (h/f/x) | 174.334 | 35,9% | 12.252 | 14,1% |
| Professions intermédiaires (h/f/x) | 62.232 | 12,8% | 9.940 | 11,4% |
| Employés de type administratif (h/f/x) | 41.374 | 8,5% | 10.611 | 12,2% |
| Employés des services directs (h/f/x) | 38.520 | 7,9% | 19.182 | 22,0% |
| Professions ouvrières | 109.468 | 22,5% | 31.439 | 36,1% |
| Ouvriers des services directs (h/f/x) | 14.642 | 3,0% | 5.006 | 5,8% |
| Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (h/f/x) | 1.233 | 0,3% | 1.494 | 1,7% |
| Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (h/f/x) | 27.884 | 5,7% | 7.455 | 8,6% |
| Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (h/f/x) | 15.760 | 3,2% | 4.187 | 4,8% |
| Professions élémentaires (h/f/x) | 49.949 | 10,3% | 13.297 | 15,3% |
| Professions militaires (h/f/x) | 1.137 | 0,2% | 0 | 0,0% |
| Total | 486.238 | 100,0% | 87.043 | 100,0% |

Source : EFT (moyenne 2020-2022) & Actiris 2023 (moyenne annuelle), calculs view.brussels

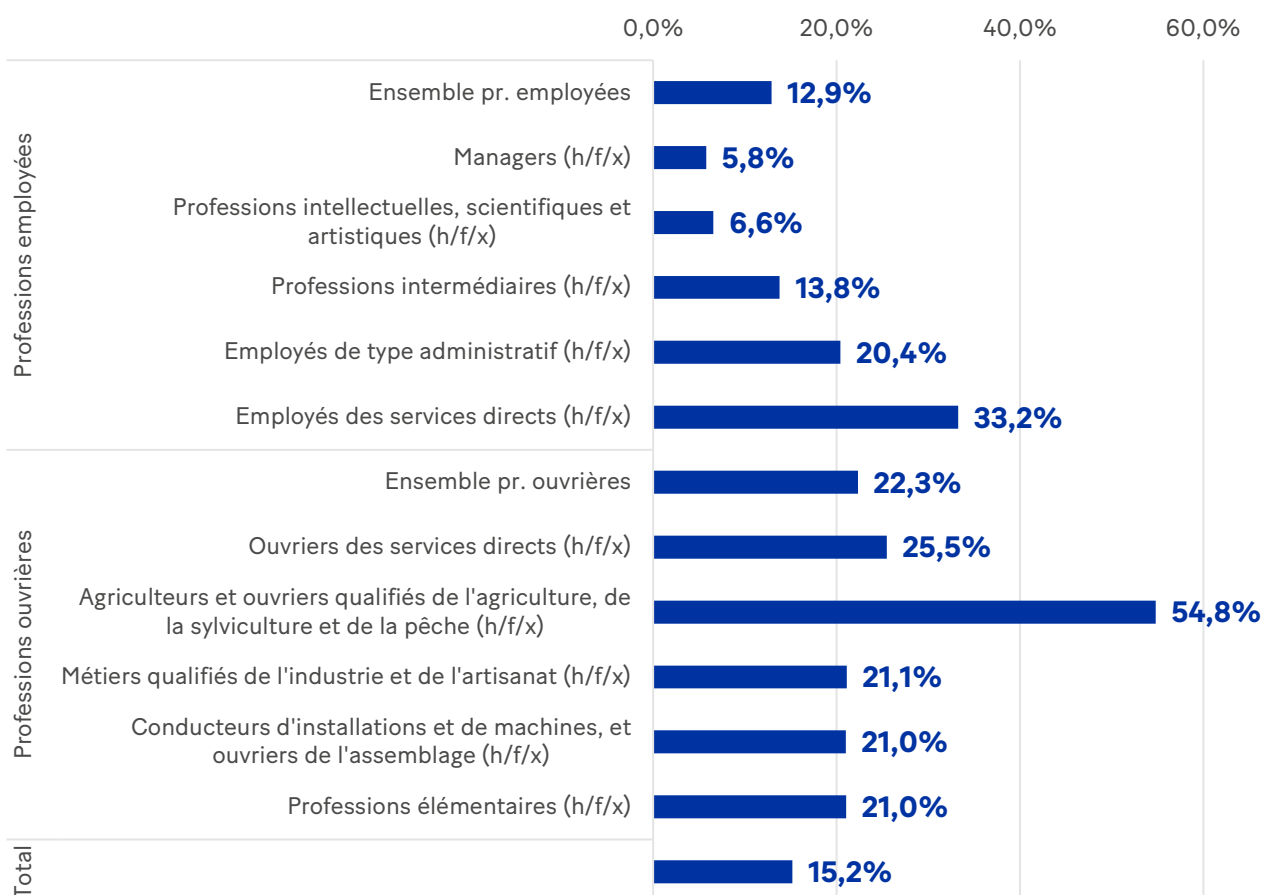
6.2. ESTIMATION D'UN TAUX DE CHÔMAGE OUVRIER

Sur base de ces données, il est possible d'estimer des taux de chômage en rapportant le nombre de DEI à la somme de la PAO et des DEI pour chacune des catégories professionnelles.

En moyenne (2020-2022), le taux de chômage se hissait à 15,2% en Région de Bruxelles-Capitale. **Le taux de chômage des professions identifiées comme ouvrières était environ deux fois supérieur à celui des professions employées (22,3% contre 12,9%).**

On observe d'importantes disparités entre les taux de chômage des différentes professions employées. En revanche, les taux de chômage des professions ouvrières sont moins variables, exception faite du groupe « Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (h/f/x) », mais cela s'explique par la faiblesse des échantillons qui composent ce groupe.

Graphique 12 - Taux de chômage selon la catégorie ISCO



Source : EFT (moyenne 2020-2022) & Actiris 2023 (moyenne annuelle), calculs view.brussels

6.3. PROFIL SOCIO-PROFESSIONNEL DES DEMANDEUSES ET DEMANDEURS D'EMPLOI

6.3.1. Professions ouvrières déclarées

L'analyse des catégories de professions identifiées comme ouvrières permet de se faire une meilleure idée des **professions que les chercheurs et chercheuses d'emploi déclarent le plus vouloir occuper**. Ainsi, parmi les catégories ouvrières :

- › Les « *Professions élémentaires (h/f/x)* », **la catégorie la moins diplômée, est aussi celle où l'on recense le plus de DEI, soit quelque 13.300 personnes** (42,3% de l'ensemble des catégories ouvrières), majoritairement des femmes. Au sein de cette catégorie, mais aussi toutes catégories ouvrières confondues, la profession « aide de ménage (h/f/x) » est la plus représentée et est particulièrement féminisée (72,0% des DEI de cette catégorie sont des femmes) ;
- › Les « *Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (h/f/x)* » occupent ensuite la deuxième place avec environ 7.500 DEI (ou 23,7% de l'ensemble des DEI recensés dans les catégories ouvrières), **très majoritairement des hommes**. Au sein de cette catégorie, les professions qualifiées du bâtiment sont les plus représentées avec environ 3.200 personnes, un volume qui ne tient pas compte des métiers de l'électricité qui s'exercent pour partie dans la construction ;
- › Les « *Ouvriers des services directs aux particuliers (h/f/x)* » viennent en troisième position, avec un peu plus de 5.000 DEI (ou 15,9% du total), majoritairement des hommes. Cette position est octroyée grâce au nombre substantiel de **personnes recensées dans une profession de l'horeca** - le nombre de personnes inscrites comme « Cuisiniers, Serveurs ou Barmen (h/f/x) » avoisinant les 3.300 personnes. Cette dernière donnée n'intègre pas les professions élémentaires de la restauration rapide (quelque 1.400 individus) ;
- › Les « *Conducteurs et ouvriers d'assemblage (h/f/x)* » occupent la quatrième place, avec près de 4.200 DEI qui concernent quasi exclusivement des **métiers de conducteurs et conductrices** (véhicules et engins, voire de machines), le nombre d'ouvriers et d'ouvrières de l'assemblage y étant anecdotique. La quasi-totalité des DEI dans ce groupe sont des hommes ;
- › Enfin, les **métiers de l'agriculture sont, sans surprise les moins représentés**. Cette dernière catégorie compte environ 1.500 personnes.

Tableau 12 - Répartition des DEI par catégorie et groupe de professions ouvrières en 2023

| | v.a. | | % sous-total | | % total | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| | Hommes | Femmes | Total | % femmes | | |
| Sous-total "Ouvriers des services directs aux particuliers (h/f/x)" | 2.849 | 2.157 | 5.006 | 43,1% | 100,0% | 15,9% |
| Cuisiniers (h/f/x) | 777 | 987 | 1.764 | 56,0% | 35,2% | 5,6% |
| Serveurs (h/f/x) | 695 | 512 | 1.207 | 42,4% | 24,1% | 3,8% |
| Agents de sécurité (h/f/x) | 784 | 62 | 847 | 7,3% | 16,9% | 2,7% |
| Coiffeurs (h/f/x) | 178 | 465 | 643 | 72,3% | 12,8% | 2,0% |
| Barmen (h/f/x) | 262 | 89 | 351 | 25,4% | 7,0% | 1,1% |
| Concierges (h/f/x) | 153 | 42 | 195 | 21,5% | 3,9% | 0,6% |
| Sous-total "Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (h/f/x)" | 1.359 | 135 | 1.494 | 9,0% | 100,0% | 4,8% |
| Agriculteurs/ouvriers qualifiés, cultures commerciales (h/f/x) | 1.282 | 107 | 1.388 | 7,7% | 93,0% | 4,4% |
| Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage (h/f/x) | 30 | 21 | 51 | 41,2% | 3,4% | 0,2% |
| Professions de la sylviculture et assimilées (h/f/x) | 41 | 6 | 47 | 12,8% | 3,1% | 0,1% |
| Pêcheurs, chasseurs et trappeurs (h/f/x) | 6 | 1 | 7 | 14,3% | 0,5% | 0,0% |
| Sous-total Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat | 6.293 | 1.162 | 7.455 | 15,6% | 100,0% | 23,7% |
| Bâtiment, sauf électriciens (h/f/x) | 3.128 | 49 | 3.177 | 1,5% | 42,6% | 10,1% |
| Alimentation, travail sur bois, habillement, ameublement (h/f/x) | 868 | 882 | 1.750 | 50,4% | 23,5% | 5,6% |
| Électricité et de l'électrotechnique (h/f/x) | 1.056 | 50 | 1.105 | 4,5% | 14,8% | 3,5% |
| Métallurgie, construction mécanique et assimilés (h/f/x) | 967 | 18 | 985 | 1,8% | 13,2% | 3,1% |
| Artisanat et imprimerie (h/f/x) | 274 | 163 | 437 | 37,3% | 5,9% | 1,4% |
| Sous-total "Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (h/f/x)" | 3.784 | 408 | 4.187 | 9,7% | 100,0% | 13,3% |
| Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre (h/f/x) | 3.232 | 103 | 3.335 | 3,1% | 79,7% | 10,6% |
| Conducteurs de machines et d'installations fixes (h/f/x) | 436 | 292 | 728 | 40,1% | 17,4% | 2,3% |
| Ouvriers de l'assemblage (h/f/x) | 116 | 8 | 124 | 6,5% | 3,0% | 0,4% |

| | v.a. | | % sous-total | | % total | |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| | Hommes | Femmes | Total | % femmes | | |
| Sous-total professions élémentaires | 6.300 | 6.997 | 13.297 | 52,6% | 100,0% | 42,3% |
| Aides de ménage (h/f/x) | 2.378 | 6.085 | 8.464 | 71,9% | 63,7% | 26,9% |
| Manœuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports (h/f/x) | 2.170 | 450 | 2.620 | 17,2% | 19,7% | 8,3% |
| Collaborateurs en restauration rapide (h/f/x) | 1.047 | 370 | 1.417 | 26,1% | 10,7% | 4,5% |
| Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés (h/f/x) | 666 | 81 | 747 | 10,8% | 5,6% | 2,4% |
| Manœuvres agriculture, pêche et sylviculture (h/f/x) | 39 | 11 | 50 | 22,0% | 0,4% | 0,2% |
| Total professions ouvrières | 20.585 | 10.859 | 31.439 | 34,5% | 100,0% | 100,0% |

Source : Actiris 2023, moyenne annuelle, calculs view.brussels

6.3.2. Profil des demandeuses et demandeurs d'emploi

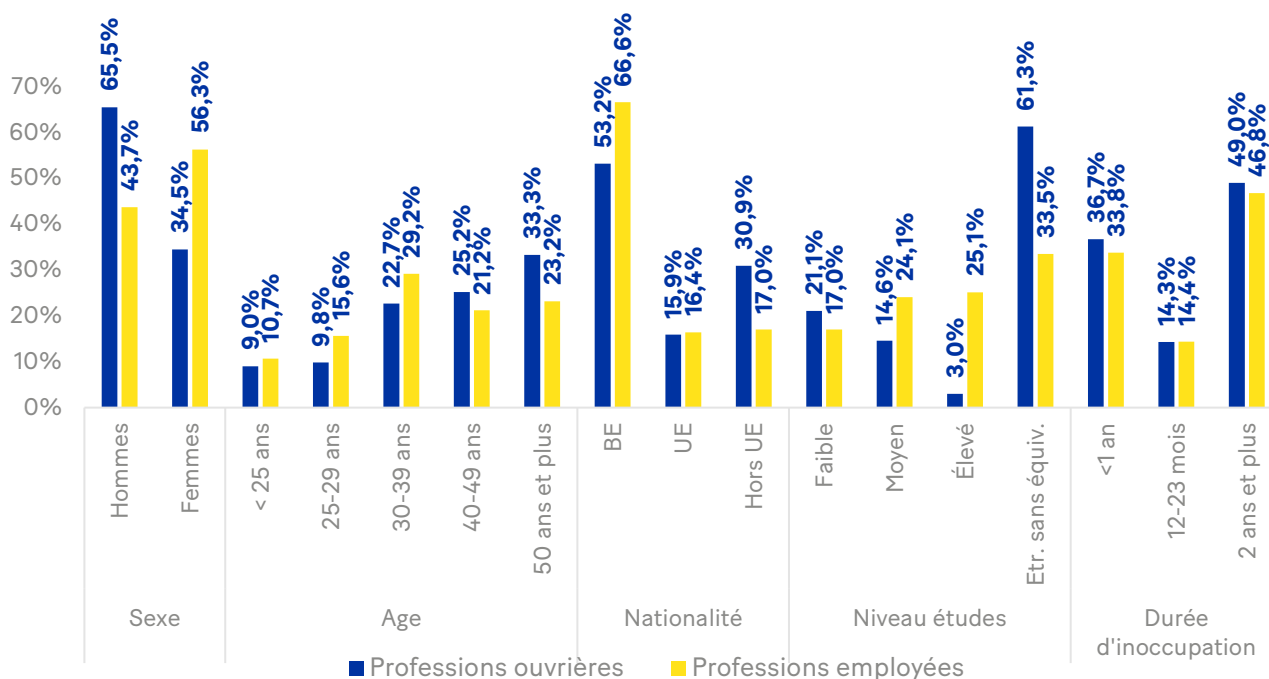
Le profil des chercheuses et chercheurs d'emploi inscrits dans une profession ouvrière s'écarte de celui de l'ensemble des DEI et donc de celui des personnes inscrites dans une profession employée.

Ainsi, en comparaison avec les professions employées, on relèvera les éléments suivants pour les professions ouvrières :

- › **Les hommes sont surreprésentés** et sont même majoritaires (65,5%, contre 43,7% parmi les professions employées) ;
- › **Les personnes âgées sont relativement plus nombreuses**, et tout particulièrement les 50 ans et plus (33,3% contre 23,2%). À noter que ce constat est à mettre en lien avec la durée d'inoccupation et les plus faibles taux de sortie vers l'emploi pour les professions ouvrières (voir infra) ;
- › **Les personnes de nationalité étrangère sont plus représentées**, du moins les personnes de nationalité extra européenne (30,9% contre 17,0%), la part des personnes de nationalité européenne étant relativement similaire par rapport aux autres professions (aux alentours des 16%) ;

- › **Les personnes avec un diplôme de l'enseignement supérieur sont**, sans grande surprise⁵², **très peu présentes** (3,0%, contre 17,4%), tandis que les personnes dont le diplôme n'est pas reconnu sont majoritaires (61,3% contre 33,5%) ;
- › Une **légère sur-représentation des durées d'inoccupation les plus longues** (49,0%, contre 46,8%).

Graphique 13 - Profil des DEI selon la catégorie socio-professionnelle



Source : Actiris 2023, moyenne annuelle, calculs view.brussels

Ces différences observées de manière globale pour l'ensemble des professions ouvrières fluctuent toutefois selon les catégories ouvrières. A cet égard, on relèvera notamment :

- › Le caractère genré des professions qui ressort, avec une **très large majorité d'hommes dans les métiers de l'industrie et artisanat ou dans ceux de la conduite et de l'assemblage** alors qu'une **relative parité hommes-femmes est constatée dans les professions élémentaires**, même si les femmes y sont un peu plus nombreuses (52,6%) ;
- › **Les jeunes de moins de 25 ans qui sont un peu plus représentés dans la catégorie « Ouvriers des services directs aux particuliers (h/f/x) »** englobant notamment les professions de l'horeca ou du gardiennage, à l'inverse des autres catégories ouvrières comptant relativement plus de personnes aux âges avancés ;

52 Rappelons que la classification ISCO est construite sur base de la nature des tâches à effectuer dans le cadre d'une profession, mais aussi du degré de qualification nécessaire à leur exécution. Il est donc logique que la proportion de personnes diplômées du supérieur soit plus grande dans la catégorie en haut de la classification, et qu'elle décroisse à mesure que l'on s'attarde sur les catégories en bas de la classification qui ont été considérées comme des professions ouvrières. Voir annexe.

- › Une part plus substantielle de personnes dont **le diplôme n'est pas reconnu parmi les professions élémentaires** (près des trois quarts ou 73,9%), une catégorie reprend les professions les moins qualifiées selon la classification ISCO ;
- › Une **sur-représentation des DEI de nationalité extra-européenne dans les professions élémentaires**, et de manière plus relative des DEI de nationalité européenne (respectivement 36,8% et 17,1%), alors que les DEI de nationalité belge sont relativement plus représentés dans toutes les autres catégories ouvrières ;
- › Des **DEI de courte durée relativement plus nombreux dans la catégorie « Ouvriers de services directs aux particuliers (h/f/x) »** (41,6%), ce qui est probablement à mettre en lien avec la plus forte présence de jeunes au sein de cette catégorie ;
- › Par ailleurs, la **forte représentation des DEI de très longue durée dans la catégorie des professions agricoles** (60,4%) est à mettre en lien avec la structure économique de la Région bruxelloise.

Tableau 13 - Profil des DEI ouvriers selon catégorie ISCO

| | | Professions ouvrières | | | | | | Sous-total professions employées | Total |
|----------------------------|----------------------|---------------------------|--------------|------------------------|------------------------|---------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| | | Services aux particuliers | Agriculture | Industrie et artisanat | Conduite et assemblage | Elémentaires | Sous-total | | |
| SEXE | Hommes | 56,9% | 91,0% | 84,4% | 90,4% | 47,4% | 65,5% | 43,7% | 51,6% |
| | Femmes | 43,1% | 9,0% | 15,6% | 9,6% | 52,6% | 34,5% | 56,3% | 48,4% |
| CLASSE D'ÂGE | < 25 ans | 15,5% | 5,4% | 8,5% | 7,9% | 7,6% | 9,0% | 10,7% | 10,1% |
| | 25 - 29 ans | 13,1% | 8,9% | 9,4% | 10,0% | 8,9% | 9,8% | 15,6% | 13,5% |
| | 30 - 39 ans | 23,9% | 21,5% | 21,0% | 22,2% | 23,5% | 22,7% | 29,2% | 26,9% |
| | 40 - 49 ans | 22,1% | 23,6% | 24,5% | 26,6% | 26,4% | 25,2% | 21,2% | 22,6% |
| | 50 ans et plus | 25,4% | 40,6% | 36,6% | 33,3% | 33,5% | 33,3% | 23,2% | 26,9% |
| NATIONALITÉ | BE | 59,4% | 59,1% | 57,5% | 58,5% | 46,1% | 53,2% | 66,6% | 61,8% |
| | UE | 14,9% | 14,0% | 15,3% | 15,2% | 17,1% | 15,9% | 16,4% | 16,2% |
| | Hors UE | 25,7% | 26,9% | 27,2% | 26,3% | 36,8% | 30,9% | 17,0% | 22,0% |
| NIVEAU D'ÉTUDES | Faible | 25,5% | 25,9% | 20,0% | 25,6% | 18,1% | 21,1% | 17,0% | 18,5% |
| | Moyen | 21,1% | 14,5% | 22,0% | 17,7% | 7,0% | 14,6% | 24,1% | 20,6% |
| | Élevé | 3,4% | 5,9% | 5,8% | 3,0% | 1,0% | 3,0% | 25,5% | 17,4% |
| | Étranger sans équiv. | 50,0% | 53,8% | 52,3% | 53,7% | 73,9% | 61,3% | 33,5% | 43,5% |
| DURÉE D'INOCUPATION | < 1 an | 41,6% | 28,1% | 35,3% | 37,2% | 36,5% | 36,7% | 38,8% | 38,0% |
| | de 12 à 23 mois | 14,8% | 11,4% | 13,1% | 16,6% | 14,4% | 14,3% | 14,4% | 14,4% |
| | 2 ans et + | 43,6% | 60,4% | 51,7% | 46,2% | 49,1% | 49,0% | 46,8% | 47,6% |
| TOTAL (v.a.) | | 5.006 | 1.494 | 7.455 | 4.187 | 13.297 | 31.439 | 55.605 | 87.043 |

Source : Actiris 2023, moyenne annuelle, calculs view.brussels

6.4. SORTIE VERS L'EMPLOI DES CHERCHEURS D'EMPLOI OUVRIERS

Les taux de sortie vers l'emploi permettent d'intégrer dans une certaine mesure les aspects dynamiques des trajectoires des chercheuses et chercheurs d'emploi inscrits au cours d'une année. Ils permettent de déterminer dans quelle proportion les personnes venues s'inscrire chez Actiris au cours de l'année 2021 ont pu trouver un emploi d'au moins 1 mois dans l'année suivant leur inscription. Ils permettent donc d'évaluer les probabilités différenciées d'accéder à un emploi selon différentes caractéristiques.

6.4.1. Profil des personnes nouvellement inscrites en tant que DEI au cours de l'année 2021

Au cours de l'année 2021, 58.431 personnes se sont inscrites chez Actiris. Parmi elles, 19.322 ont déclaré chercher une profession identifiée comme ouvrière et 36.827 ont déclaré chercher un emploi qui n'en relevait pas. Pour 2.282 DEI (3,9%), le code ISCO n'était pas connu ; ces personnes sont dès lors exclues de l'analyse.

Le tableau 28 présente synthétiquement les caractéristiques des personnes nouvellement inscrites au cours de l'année 2021. On peut y voir que les personnes inscrites dans une pro-

fession ouvrière sont en moyenne plus souvent des hommes, plus âgées, moins diplômées et de nationalité étrangère si on les compare avec

Les personnes inscrites dans une profession ouvrière sont en moyenne plus souvent des hommes, plus âgées, moins diplômées et de nationalité étrangère

celles inscrites dans une profession employée. Ce profil est dans la lignée de ce qui s'observe au niveau de l'ensemble des DEI, à quelques nuances près : les nouveaux inscrits sont en

moyenne plus jeunes et plus souvent de nationalité étrangère⁵³ (voir 6.3. Profil socio-professionnel des demandeuses et demandeurs d'emploi).

⁵³ La sur-représentation des personnes de nationalité étrangère parmi les nouveaux inscrits tient au fait qu'elles sont plus souvent inscrites dans des catégories administratives nécessitant de renouveler l'inscription à intervalle régulier.

Tableau 14 - Caractéristiques des chercheuses et chercheurs d'emploi inscrites au cours de l'année 2021

| | | Professions ouvrières | | Professions employées | | Total DEI | | Part des professions ouvrières |
|------------------------|----------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------|
| | | v.a. | % | v.a. | % | v.a. | % | % |
| SEXE | Hommes | 12.125 | 62,8% | 15.909 | 43,2% | 28.034 | 49,9% | 43,3% |
| | Femmes | 7.197 | 37,2% | 20.918 | 56,8% | 28.115 | 50,1% | 25,6% |
| CLASSE D'ÂGE | < 25 ans | 3.587 | 18,6% | 8.389 | 22,8% | 11.976 | 21,3% | 30,0% |
| | 25 - 29 ans | 2.857 | 14,8% | 9.063 | 24,6% | 11.920 | 21,2% | 24,0% |
| | 30 - 39 ans | 5.349 | 27,7% | 10.727 | 29,1% | 16.076 | 28,6% | 33,3% |
| | 40 - 49 ans | 4.437 | 23,0% | 5.392 | 14,6% | 9.829 | 17,5% | 45,1% |
| | 50 ans et plus | 3.092 | 16,0% | 3.256 | 8,8% | 6.348 | 11,3% | 48,7% |
| NIVEAU D'ÉTUDES | Faible | 3.658 | 18,9% | 5.714 | 15,5% | 9.372 | 16,7% | 39,0% |
| | Moyen | 3.191 | 16,5% | 8.844 | 24,0% | 12.035 | 21,4% | 26,5% |
| | Élevé | 687 | 3,6% | 10.699 | 29,1% | 11.386 | 20,3% | 6,0% |
| | Étranger sans équiv. | 11.786 | 61,0% | 11.570 | 31,4% | 23.356 | 41,6% | 50,5% |
| NATIONALITÉ | BE | 7.951 | 41,1% | 22.769 | 61,8% | 30.720 | 54,7% | 25,9% |
| | UE | 4.059 | 21,0% | 6.758 | 18,4% | 10.817 | 19,3% | 37,5% |
| | Hors UE | 7.312 | 37,8% | 7.300 | 19,8% | 14.612 | 26,0% | 50,0% |
| TOTAL | | 19.322 | 100,0% | 36.827 | 100,0% | 56.149 | 100,0% | 35,6% |

Source : Actiris 2023, moyenne annuelle, calculs view.brussels

6.4.2. Sortie vers l'emploi

Toutes catégories ISCO confondues, 49,1% des personnes s'étant inscrites au cours de l'année 2021 ont trouvé un emploi d'une durée de minimum 28 jours dans les 12 mois qui ont suivi leur inscription. **Le groupe des professions ouvrières a un taux de sortie vers l'emploi inférieur de 5,8 points de pourcentage à celui des professions employées** (45,3% contre 51,1%).

La probabilité d'avoir une sortie vers l'emploi varie de manière substantielle selon les catégories professionnelles ouvrières. Elle est la plus élevée parmi les « conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (h/f/x) » (52,0%) et est la plus faible pour les « professions élémentaires (h/f/x) » (40,7%).

Tableau 15 - Taux de sortie vers l'emploi (TSE) des personnes s'étant inscrites chez Actiris au cours de l'année 2021 par catégorie ISCO

| | DEI | TSE |
|--|---------------|--------------|
| Professions employées | 36.827 | 51,1% |
| Professions ouvrières | 19.322 | 45,3% |
| Ouvriers de services directs aux particuliers (h/f/x) | 3.142 | 48,8% |
| Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (h/f/x) | 728 | 46,8% |
| Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (h/f/x) | 4.551 | 47,8% |
| Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (h/f/x) | 2.330 | 52,0% |
| Professions élémentaires (h/f/x) | 8.571 | 40,7% |
| Total général | 56.149 | 49,1% |

Source : Actiris 2021-2022, calculs view.brussels

6.4.3. Caractéristiques des sorties vers l'emploi

Dans cette section, les taux de sortie vers l'emploi seront ventilés selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, la nationalité et la région de travail. En effet, on sait que ces variables influencent la probabilité d'avoir une sortie vers l'emploi et donc

potentiellement de s'enliser ou non dans le chômage de longue durée. On peut faire l'hypothèse qu'elles interagissent également avec le fait d'être inscrit dans les catégories professionnelles d'ouvrier et d'employé.

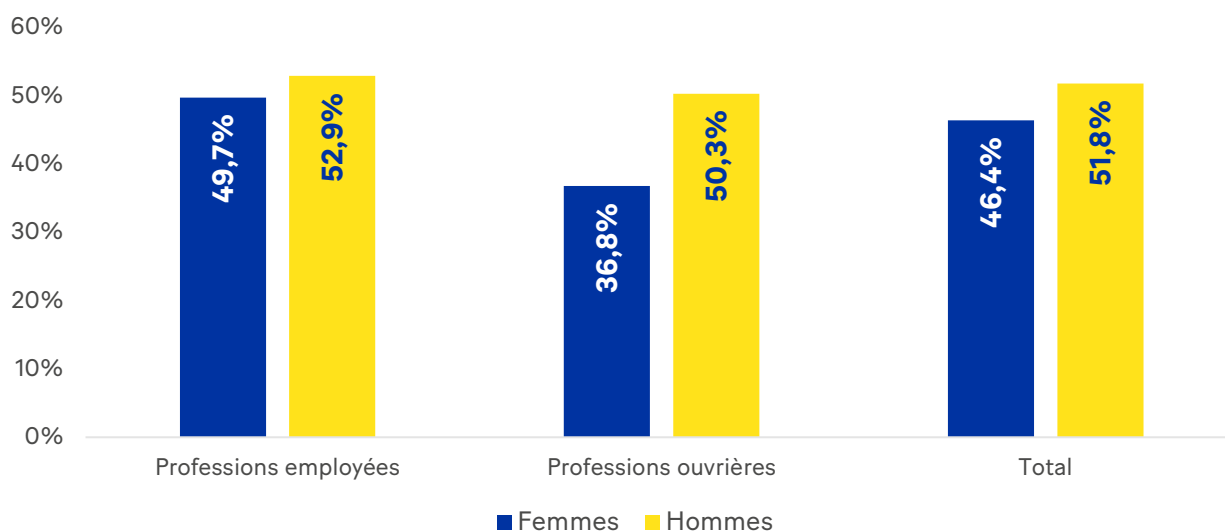
› SEXE

La probabilité d’avoir une sortie vers un emploi est dépendante du sexe. En effet, **de manière générale, le taux de sortie vers l’emploi des femmes (46,4%) est inférieur de 5,4 points de pourcentage à celui des hommes (51,8%).**

Cette différence est davantage prononcée à l’intérieur du groupe des professions ouvrières. En effet, les ouvrières enregistrent un taux de sortie vers l’emploi de 36,8% contre 50,3% pour les ouvriers, alors que les femmes employées enregistrent un taux de sortie vers l’emploi de 49,7% contre 52,9% pour leurs homologues masculins.

Les ouvrières apparaissent donc doublement pénalisées : d’une part, par rapport à leurs homologues masculins, et d’autre part, par rapport aux femmes enregistrées dans une profession employée.

Graphique 14 - Taux de sortie vers l’emploi selon le sexe et la catégorie professionnelle



Source : Actiris 2021-2022, calculs view.brussels

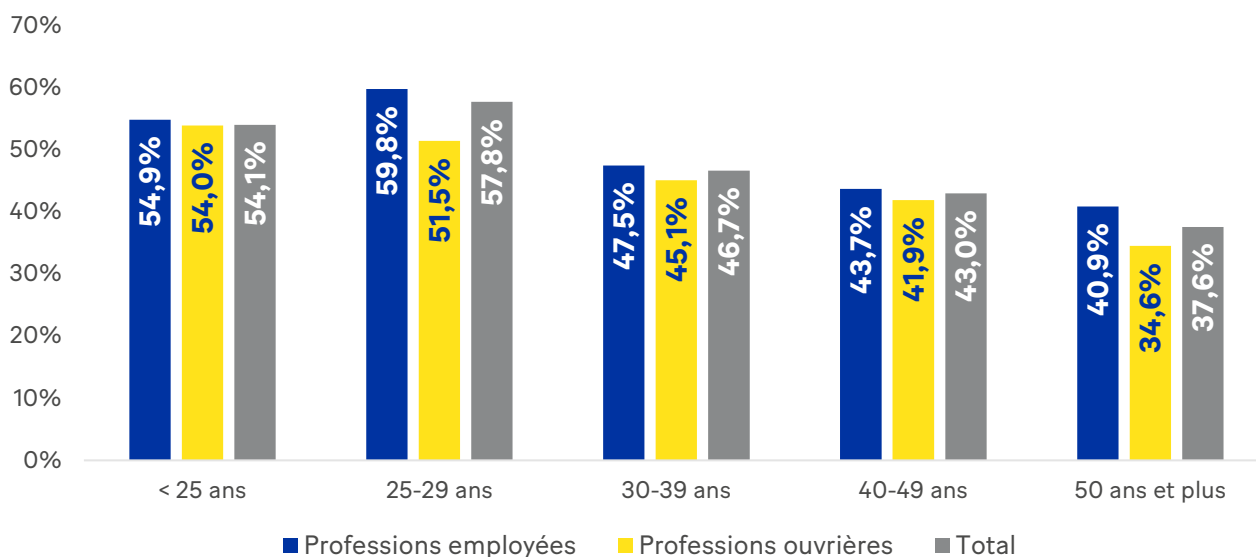
› CLASSE D'ÂGE

L’âge apparaît comme un autre facteur influençant **le taux de sortie vers l’emploi** : il **diminue à mesure que l’on s’approche des âges avancés, exception faite des 18-25 ans** qui enregistrent des taux de sortie vers l’emploi en moyenne inférieurs à ceux des 25-29 ans.

Cette probabilité interagit avec le fait d’être enregistré dans une catégorie professionnelle ouvrière ou employée. En effet, dans toutes les classes d’âge, le taux de sortie vers l’emploi des ouvriers et ouvrières est inférieur à celui des employés et employées. L’ampleur de cette différence est davantage marquée dans les classes « 25-29 ans », avec un écart de -8,3 points de pourcentage, et « 50-64 » ans, avec un

écart de -6,3. Les taux de sortie vers l'emploi des 18-25 ans sont par ailleurs relativement proches, le fait d'être enregistré dans une profession employée ou ouvrière semblant avoir un impact moins fort dans cette classe d'âge.

Graphique 15 - Taux de sortie vers l'emploi selon la classe d'âge et la catégorie professionnelle



Source : Actiris 2021-2022, calculs view.brussels

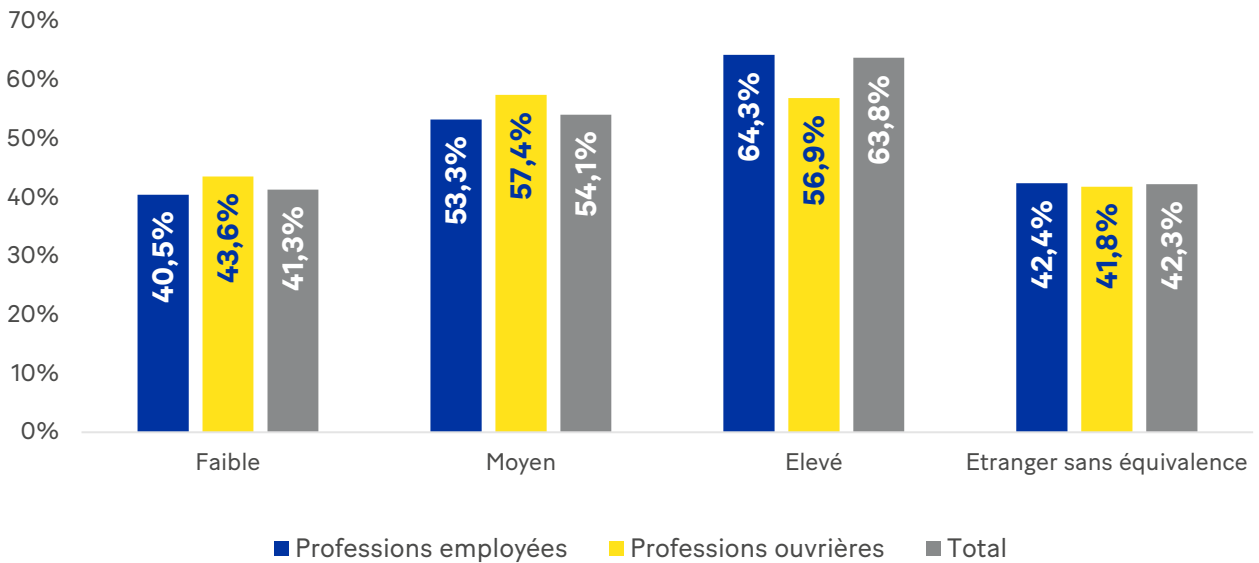
› NIVEAU DE DIPLOME

Le niveau de diplôme a, de manière attendue, une influence sur les taux de sortie vers l'emploi. Toutes choses égales par ailleurs, **le taux de sortie vers l'emploi augmente à mesure que le niveau de diplôme augmente**. On notera toutefois que les taux de sortie vers l'emploi des personnes ayant un diplôme étranger non reconnu sont relativement proches des taux des personnes faiblement diplômées.

La catégorie professionnelle et le niveau de diplôme interagissent et influencent la probabilité d'avoir une sortie vers l'emploi. Les personnes ouvrières disposant d'un niveau de diplôme faible ou moyen ont de meilleurs taux de sortie vers l'emploi que les employés et employées disposant d'un niveau de diplôme équivalent. L'emploi ouvrier reste donc une voie d'accès à l'emploi importante pour les personnes faiblement et moyennement diplômées.

Le taux de sortie vers l'emploi des ouvrières et ouvriers hautement diplômés est quant à lui proche de celui de leurs homologues moyennement diplômés. Autrement dit, pour les personnes inscrites dans une profession ouvrière, le fait de disposer d'un niveau de diplôme élevé a une influence limitée sur la probabilité de trouver un emploi.

Graphique 16 - Taux de sortie vers l'emploi selon le niveau de diplôme et la catégorie professionnelle



Source : Actiris 2021-2022, calculs view.brussels

› NATIONALITÉ

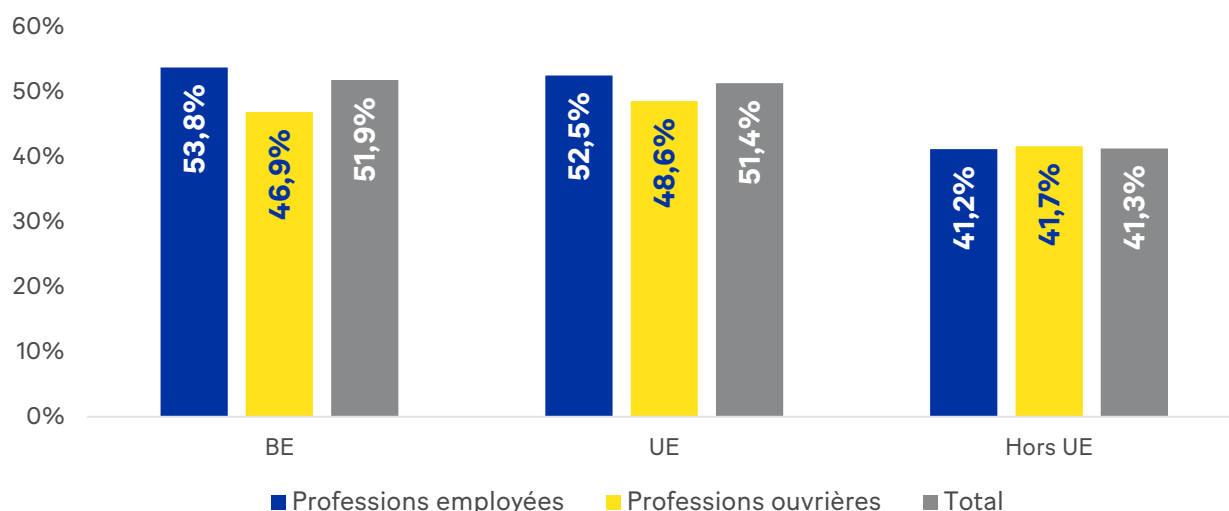
Les taux de sortie vers l'emploi varient selon la nationalité. **Être de nationalité belge influence favorablement la probabilité d'avoir une sortie vers l'emploi.** La différence est particulièrement marquée entre le taux de sortie vers l'emploi des personnes de nationalité belge (53,8%) et celui des personnes de nationalité extra-européenne (41,3%).

De manière intéressante, alors que pour les personnes de nationalité belge et européenne, le taux de sortie vers l'emploi des employées et employés est plus élevé que pour celui des ouvriers et ouvrière, la catégorie professionnelle ne semble jouer que peu de rôle pour les personnes de nationalité extra-européenne, ce qui pourrait s'expliquer en partie par l'ethnostratification du marché de l'emploi⁵⁴.

On notera aussi que les ouvriers et ouvrières de nationalité européenne enregistrent de meilleurs taux de sortie vers l'emploi que leurs homologues de nationalité belge. Cela s'explique sans doute par la présence de personne d'origine étrangère mais disposant néanmoins de la nationalité belge. Ces personnes font face à des obstacles spécifiques dans leur mise à l'emploi et sont davantage représentées parmi les professions ouvrières.

⁵⁴ Martens A. & Ouali N. (2005). Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale.

Graphique 17 - Taux de sortie vers l'emploi selon la nationalité et la catégorie professionnelle

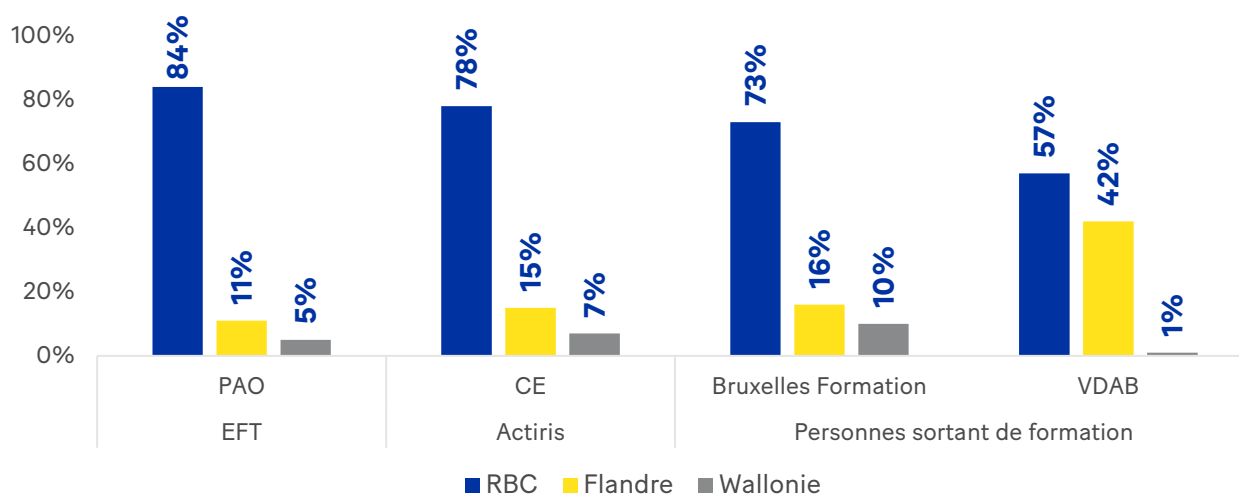


Source : Actiris 2021-2022, calculs view.brussels

› RÉGION DE TRAVAIL

De manière générale, **lorsque les personnes nouvellement inscrites trouvent un emploi, elles sont davantage susceptibles de grossir le rang des navetteuses et navetteurs sortants**. En effet, alors qu'en 2021, 84% des Bruxelloises et Bruxellois occupaient un emploi en Région de Bruxelles-Capitale, seulement 78% des DEI ayant trouvé un emploi de minimum 28 jours dans les 12 mois suivant leur inscription y travaillaient. Pour les chercheuses et chercheurs d'emploi sortant d'une formation professionnalisante dispensée par Bruxelles Formation, cette part descend à 73%, principalement au profit de la Région wallonne. Pour celles et ceux qui sortent d'une formation professionnelle dispensée par le VDAB, elle chute à 57%, au profit, cette fois, de la Région flamande.

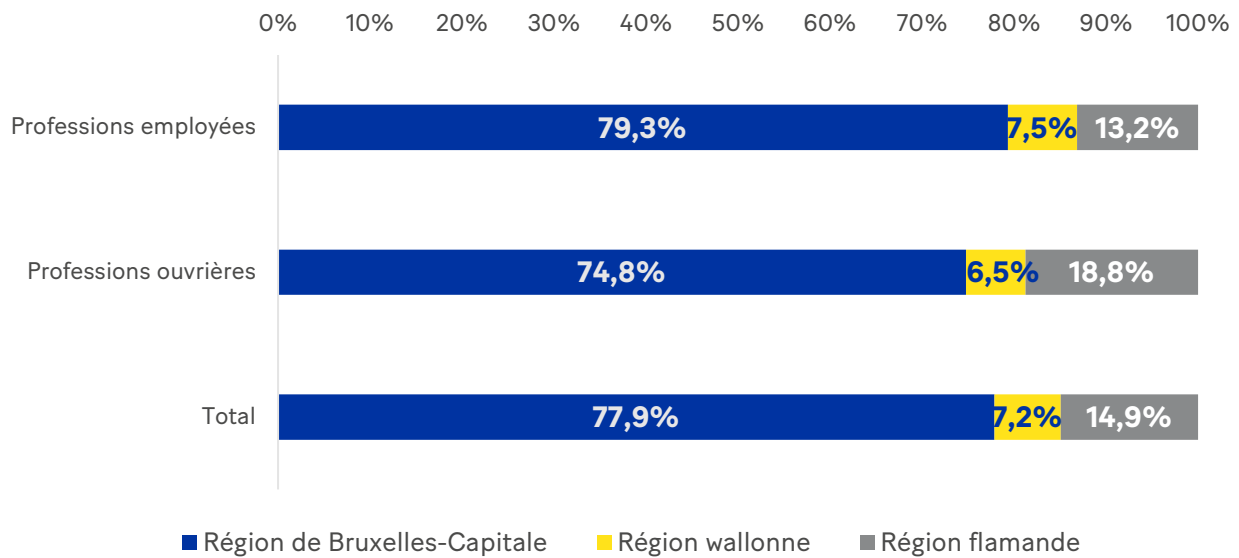
Graphique 18 - Insertion dans l'emploi par lieu de travail parmi les travailleuses et travailleurs bruxellois, les DEI et les personnes sortant de formation



Source : EFT 2021 & Actiris 2021-2022 & Bruxelles Formation 2021-2022 & VDAB 2021-2022, calculs view.brussels

La ventilation des taux de sortie vers l'emploi par région de travail permet de montrer une sur-représentation des DEI relevant d'une catégorie ouvrière parmi les DEI ayant eu une sortie vers un emploi localisé en Région flamande (soit 18,8%, contre 14,9% en moyenne ou 13,2% pour les catégories employées). La Région flamande apparaît donc comme plus porteuse pour ces derniers.

Graphique 19 - Insertion dans l'emploi par lieu de travail et catégorie professionnelle



Source : Actiris 2021-2022, calculs view.brussels

CONCLUSION



En introduction de ce rapport, nous avons souligné le caractère massif et rapide de la désindustrialisation à Bruxelles, alors même que l'industrie manufacturière occupait une large majorité de ses travailleurs et travailleuses, faisant de la Région de Bruxelles-Capitale le plus important bastion ouvrier du pays, devant les grands bassins sidérurgiques et charbonniers wallons, et ce jusqu'au tournant des années 1960-1970.

C'est précisément face à l'ampleur et l'intensité de cette désindustrialisation que la question de la permanence de l'emploi ouvrier se pose : *que reste-t-il de l'emploi ouvrier dans une économie fortement tertiaisée ?*

Répondre à cette question supposait de s'interroger sur les **contours catégoriels de l'emploi ouvrier**. En effet, **la distinction entre le statut d'ouvrier et d'employé est fondée sur le caractère principalement manuel ou intellectuel des tâches effectuées**. En ce sens, cette distinction est par nature discutable et on peut aisément imaginer de nombreux cas-limites. Cela est d'autant plus vrai que la nature des tâches effectuées dans un emploi est susceptible de varier dans le temps, tout comme la manière dont on considère la nature principalement manuelle ou intellectuelle de ces tâches. On pensera à titre d'exemple au glissement statistique observé dans le cas de la profession d'aide-soignante : suite à une conven-

tion collective de travail entrée en application en 2009, l'exercice de celle-ci se fait à présent sous contrat d'employé, alors qu'elle l'était jusqu'alors sous contrat d'ouvrier. Par ailleurs, **le brouillement des statuts d'emploi complexifie plus encore la mobilisation de cette distinction à des fins d'analyse**.

Face à la difficulté à saisir l'objet, il est clair que ce rapport invite à approfondir la question de la pertinence de nos catégories d'analyse. On notera

que cette question dépasse par ailleurs la seule question de l'emploi ouvrier.

Malgré ces quelques remarques méthodologiques, ce rapport a permis de montrer que

L'emploi ouvrier est loin d'avoir disparu, mais il s'est en réalité recomposé. Les ouvriers et ouvrières d'aujourd'hui ne sont plus celles d'hier : leur frange industrielle a décliné au profit d'une frange davantage tertiaire.

l'emploi ouvrier est loin d'avoir disparu, mais s'est en réalité recomposé. En effet, les ouvriers et ouvrières d'aujourd'hui ne sont plus ceux et celles d'hier : **leur frange industrielle a décliné au profit d'une frange davantage tertiaire**. En termes de volume, le premier secteur ouvrier est celui des services administratifs et de soutien, loin devant le secteur de l'Horeca, deuxième secteur ouvrier en Région de Bruxelles-Capitale. Viennent ensuite le secteur des transports et de l'entrepôt ainsi que celui de la santé humaine et de l'action sociale. Les secteurs de la construction et de l'industrie, qui correspondent à l'image que l'on se fait traditionnellement de l'emploi ouvrier, se placent respectivement en 5e et 6e positions.

Dans le secteur des services administratifs et de soutien et dans celui des transports et de l'entrepôt, le nombre d'emplois a augmenté, et cette augmentation est largement imputable à l'augmentation du volume d'emplois ouvriers. L'accroissement de l'emploi dans ces secteurs et le fait qu'ils soient **les deux seuls secteurs à forte présence ouvrière dans lequel l'emploi augmente, soutiennent l'hypothèse d'une forme de dualisation de l'économie bruxelloise.**

À côté de ces recompositions sectorielles, on a observé une **recomposition genrée de l'emploi ouvrier**, ces deux dynamiques entretenant un lien étroit, puisque la **féminisation de l'emploi ouvrier** à Bruxelles a opéré **principalement via l'emploi des travailleuses des titres-services** dans le sous-secteur du nettoyage, repris dans le secteur des services administratifs et de soutien, et plus marginalement via le secteur de l'Horeca.

En définitive, la part des ouvrières est supérieure à celle des ouvriers dans le secteur des services administratifs et de soutien (et singulièrement dans le sous-secteur du nettoyage) et dans celui de la santé humaine et de l'action sociale.

Témoignant d'une certaine précarité sur le marché de l'emploi, **les ouvrières et ouvriers sont sur-représentés dans le chômage, et le taux de chômage ouvrier estimé est environ deux fois supérieur à celui du taux de chômage estimé des professions employées.** L'ampleur de cette sur-représentation varie selon certaines caractéristiques individuelles. En effet, les hommes sont sur-représentés parmi les professions ouvrières. Par contre, les femmes sont davantage présentes dans les professions élémentaires les moins qualifiées, tout comme dans les professions employées.

Les chercheuses et chercheurs d'emploi ouvriers sont en moyenne plus âgés, moins diplômés et plus souvent de nationalité étrangère que leurs homologues employés. Par ailleurs, ils sont sur-représentés dans le chômage de longue durée.

Cela se vérifie au niveau des **taux de sortie vers l'emploi**, qui permettent d'évaluer la probabilité qu'un ou une DEI de trouver un emploi de minimum 28 jours dans les 12 mois qui suivent son inscription chez Actiris : ils **sont systématiquement plus bas pour les personnes inscrites dans une profession ouvrière que pour celles inscrites dans une profession employée.** Ces probabilités sont influencées par diverses caractéristiques : les femmes ouvrières ont ainsi des taux de sortie vers l'emploi à la fois plus faibles que ceux des hommes ouvriers et des femmes employées ; l'âge amplifie les différences entre ouvrières et employées, particulièrement chez les 25-29 ans et chez les 50-64 ans ; l'investissement dans un niveau d'études élevé a globalement un effet positif sur la probabilité d'avoir une sortie vers l'emploi, mais cette influence est moins prononcée pour les ouvriers que pour les employés ; être de nationalité étrangère diminue la probabilité d'avoir une sortie vers l'emploi et cette diminution est particulièrement prononcée pour les DEI de nationalité extra-européenne ; et finalement, la Région flamande apparaît comme une Région offrant davantage de débouché aux professions ouvrières.

Ce rapport aura donc permis de documenter au moins partiellement les évolutions et la structure de l'emploi et du chômage ouvrier en Région de Bruxelles-Capitale. Loin d'épuiser l'ensemble des questions que pose l'emploi ouvrier et qui se posent à lui, ce rapport se révèle être, en définitive, une introduction à la question de l'emploi

ouvrier, et invite à approfondir davantage ce sujet central dans de futures études. En effet, si, pour reprendre les mots de Mateo Alaluf : « *Il n’y a pas [...] une « nouvelle classe ouvrière » distincte de « l’ancienne », [...] le travail se transforme constamment, et il ne peut en conséquence exister de point de référence stable. [...] la classe ouvrière ne peut qu’être tout à la fois en décomposition et en recomposition* »⁵⁵, il faut alors sans cesse s’interroger sur cette décomposition et recomposition permanente. C’est d’autant plus important qu’interroger l’emploi ouvrier revient à interroger l’emploi dans son ensemble.

Sur le plan statistique, il s’agit de s’interroger sur la fiabilité et la pertinence des catégories statistiques à notre disposition, et éventuellement de proposer des catégories alternatives plus adaptées pour décrire, analyser et comprendre la

« zone grise »⁵⁶ qui se dessine entre les différents statuts d’emploi.

Mais il s’agit aussi d’interroger l’emploi lui-même, et plus particulièrement les liens qu’entretiennent emploi et formation. Cette thématique n’a en effet pas été abordée dans ce rapport, et fera l’objet d’un travail à part entière. L’évolution de la structure de l’emploi et les tensions déjà perceptibles sur certaines fonctions invitent à se pencher sur le rôle des filières de qualification dans la formation et la (re)conversion du flux de main-d’œuvre. Cette question est par ailleurs d’autant plus prégnante qu’elle se pose au cœur d’une série d’enjeux contemporains : pénuries d’ouvrières et ouvriers qualifiés, transition écologique, influence de l’intelligence artificielle sur l’emploi, migration, lutte contre les discriminations, lutte contre les inégalités socio-scolaires, etc.

55 Alaluf, M. (1984). Recherches sur le travail et évolution de la classe ouvrière : expliquer ou infléchir les rapports sociaux ? Cahiers Marxistes, 126, pp. 1-12.

56 Supiot, A. (2000). Les nouveaux visages de la subordination. Droit social, n°2, pp. 131-145.

Bibliographie

Alaluf, M. (2012). Quelle classe ouvrière ? Ouvriers, employés et cadres. Cols blancs, cœur rouge : Ise combats des employés, techniciens et cadres du SETCa Liège-Huy-Waremme. Liège : IHOES.

Alaluf, M. (1984). Recherches sur le travail et évolution de la classe ouvrière : expliquer ou infléchir les rapports sociaux ? Cahiers Marxistes, 126, pp. 1-12.

Amossé, T. (2015). Portrait statistique des classes populaires contemporaines. Savoir/Agir, n° 34, pp. 13-20.

Bernard, S. et al. (2014). Penser la porosité des statuts d'emploi. La nouvelle revue du travail, 5.

Bernard, S. (2020). Le nouvel esprit du salariat: Rémunérations, autonomie, inégalités. Presses Universitaires de France.

Bouchet-Valat, M. & Jayet, C. (2019). La mesure des classes sociales par les nomenclatures : enjeux, problèmes et débats. L'Année sociologique, 69, 311-331.

Boyer, R. (2004). Théorie de la régulation. Paris : La Découverte.

Brousse, C. (2008). L'édition 2008 de la classification internationale type des professions. Courrier des statistiques, n° 125.

Carbonnell, J.S. (2018). Le futur du travail. Paris : Éditions Amsterdam.

Célerier, S. Riesco-Sanz, A. & Rolle, P. (2019). Figures de travailleur – figures d'entrepreneur ? Les diverses voies européennes de détachement des travailleurs de l'entreprise in Arborio, A.-M., Bouffartigue, P. et Lamanthe, A. Crises et mondes du travail. Octarès : Toulouse.

Demazière, D. (2006). III. Décrire les chômeurs. Dans : Didier Demazière éd., Sociologie des chômeurs (pp. 46-66). Paris: La Découverte.

Demmou, L. (2010). La désindustrialisation en France. Document de travail de la DG Trésor, 2010/01.

Desmarez, P. et Alaluf, M. (1988). Classifications professionnelles : des savants découpages aux marchés pré-contraints. Travail et Emploi, n°38-12.

Desrosières A. (1989) Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique. Histoire & Mesure, n°4,3-4, pp. 225-242.

De Troyer, M., Lebeer, G. et Martinez, E. (2013). La précarité des ouvrières du nettoyage en Belgique: Des réponses collectives à la dérégulation. Travail, genre et sociétés, n°29, pp. 87-104

Devetter, F.X. et Valentin, J. (2021). Deux millions de travailleurs et des poussières. L'avenir des emplois du nettoyage dans une société juste. Paris : Les Petits Matins.

De Wispelaere, F., Chakkar, S. & Struyven, L. (2020). Détachement entrant et sortant dans les statistiques belges sur le marché du travail. Document de recherche. HIVA – KU Leuven.

De Wispelaere, F. (2022). Le détachement intra-européen dans l'économie belge : analyse statistique et impact dans le secteur de la construction. Travail, Emploi, Formation, n°16.

Gerard, M., Romainville J.-F. & Valsamis, D. (2013). Evaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité 2012. IdeaConsult.

Goossens M., Van Hecke E. (1985) Évolution de la structure spatiale du chômage en Belgique. Espace, populations, sociétés : Chômage, non-emploi, sous-emploi. pp. 309-338.

Keynes, J.M. (1930). Economic Possibilities for our Grandchildren.

Lens, D. & Mussche N. (2019) Détachement en Belgique – portrait de nouveaux modèles migratoires et de mobilité. Myria.

Lomba, C. (2004). Distinguer un ouvrier d'un employé dans l'industrie : naturalisation et négociations des classifications. Sociétés contemporaines, n°54, pp. 35-53.

Martens A. & Ouali N. (2005). Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale.

Maruani, M. & Reynaud, E. (1993). Sociologie de l'emploi. La découverte : Paris.

Observatoire des activités productives. (2018). Immobilier logistique et état des lieux 2017.

Salais R. (1980). Le chômage : un phénomène de file d'attente. Economie et statistique, n°123.

Sassen, S. (1991). The Global City. Princeton : Princeton University Press.

Supiot, A. (2000). Les nouveaux visages de la subordination. Droit social, n°2, pp. 131-145.

Susskind, D. (2023). « Un monde sans travail. Comment les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle reconfigurent le marché du travail ». Paris : Flammarion.

TalentAnalytics.brussels (2022). Rapport Annuel. Talent.brussels.

Unia (2022). Monitoring socio-économique.

Van Hamme, G., Wertz, I. et Biot, V. (2011). La croissance économique sans le progrès social : l'état des lieux à Bruxelles. Brussels Studies, n°48.

Van Hamme, G. et Van Crielingen, M. (2012). Compétitivité économique et question sociale : les illusions des politiques de développement à Bruxelles, Métropoles, n°11.

Van Hamme, G. et Moritz, L. (2018). Quel avenir pour l'industrie à Bruxelles ? Bruxelles en mouvement, n°296.

Van Hamme, G., Waiengnier, M., Bassens, D. et Hendrikse, R. (2020). Services avancés : attractivité bruxelloise et enjeux locaux. Brussels Studies, en ligne.

Vandermotten, C. (2015). L'industrie bruxelloise : deux siècles et demi d'évolution. Bruxelles Patrimoines, n°015-016.

Verly, J. et Martinez, E. (2010). La négociation sectorielle dans Arcq, E. Capron, M., Léonard, E. et Reman, P. (dir.), Dynamiques de la concertation sociale, Bruxelles : CRISP, pp.257-274.

view.brussels. (2019). [Profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en région de bruxelles-capitale : monitoring selon l'origine nationale](#). Actiris.

view.brussels (2022). [État des lieux 2022](#). Actiris.

Annexes méthodologiques

A.1. PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELATIVES AUX ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL

Les chiffres de l'EFT sont des estimations réalisées sur la base d'une enquête par sondage. Une enquête par sondage implique que les résultats de l'échantillon soient utilisés pour procéder à une estimation des valeurs à l'échelle de la population totale (= la population au sens statistique). Comme il s'agit d'une estimation, il faut tenir compte d'un certain degré d'incertitude.

Ainsi à titre d'exemple, en 2023, l'échantillon était d'environ 108.500 personnes âgées de 15 à 89 ans. Cela représente environ 54.500 répondants en Flandre, 40.500 en Wallonie et 13.500 à Bruxelles. Pour la Région bruxelloise, le taux d'emploi des 20-64 ans est estimé à 66,5% pour 2023 avec un intervalle de confiance entre 65,1% et 68,0% ; le taux de chômage est estimé à 10,7% avec un intervalle de confiance entre 9,5% et 12,0%.

L'enquête est harmonisée au niveau européen. Les définitions de l'emploi et du chômage utilisées (voir onglet « documentation ») sont celles du Bureau international du Travail (BIT), garantissant ainsi la comparabilité des résultats à l'échelle internationale.

A.2. CLASSIFICATION ISCO-08

La classification ISCO-08, élaborée par le Bureau International du Travail (BIT)⁵⁷, regroupe les professions⁵⁸ selon la nature des tâches et selon le niveau de diplôme requis.

- › Elle est structurée en **quatre niveaux hiérarchiques**⁵⁹ : elle se compose de 436 groupes de base (niveau 4), agrégés en 130 sous-groupes (niveau 3), eux-mêmes regroupés en 43 sous-grands groupes (niveau 2) et enfin en 10 grands groupes (niveau 1)⁶⁰.

⁵⁷ La structure complète de la classification est disponible sur le site de l'OIT.

⁵⁸ De plus amples informations concernant la classification ISCO-08 peuvent être consultées dans Brousse, C. (2008). L'édition 2008 de la classification internationale type des professions. Courrier des statistiques, n° 125.

⁵⁹ L'ensemble de la classification ISCO-08 peut être consultée sur le site <https://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>.

⁶⁰ Ainsi, à titre d'exemple, le grand groupe « 1. Directeurs, cadres de direction et gérants » se subdivise en 4 sous-grands groupes (11, 12, 13 et 14). Le groupe 11 se subdivise lui-même en deux sous-groupes (111 et 112) et le groupe 111 se subdivise à nouveau en 4 groupes de base (1111, 1112, 1113, 1114).

- › Elle est **associée à l'échelle ISCED** (International Standard Classification of Education) qui classe les niveaux de diplôme. Les professions au sein des grands groupes (niveau 1) requièrent généralement un niveau de diplôme similaire, à l'exception toutefois de deux grands groupes.

Tableau 16 - Classification ISCO-08 (ISCO 1 digit) et niveau de diplôme associé selon l'échelle ISCED

| Catégorie ISCO08 (niveau 1) | Echelle ISCED (niveau de diplôme associé) |
|---|--|
| 1. Directeurs, cadres de direction et gérants (h/f/x) | Déterminé au niveau 2 de la classification ISCO08 |
| 2. Professions intellectuelles et scientifiques (h/f/x) ; | Diplôme de 1er ou 2e cycle de l'enseignement supérieur |
| 3. Professions intermédiaires (h/f/x) | Diplôme de 1er cycle de l'enseignement supérieur |
| 4. Employés de type administratif (h/f/x) | Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur |
| 5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (h/f/x) | |
| 6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (h/f/x) | |
| 7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (h/f/x) | |
| 8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (h/f/x) | Diplôme équivalent au plus à un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur |
| 9. Professions élémentaires (h/f/x) | |
| 0. Professions militaires (h/f/x). | Déterminé au niveau 2 de la classification ISCO08 |

A.3. CONSTRUCTION DE LA VARIABLE « PROFESSION OUVRIÈRE »

La classification ISCO-08 est également utile pour étudier le marché de l'emploi sous l'angle des professions ouvrières.

- › Pour les données de l'EFT analysées sur la population active occupée, disponibles selon les codes ISCO à 1 chiffre, les professions ouvrières correspondent aux catégories 6 à 9 de la classification ISCO-08.

Cette manière de procéder ne rend toutefois pas compte des professions ouvrières qui sont incluses dans la catégorie 5, à côté de professions employées.

- › L'utilisation des codes ISCO à 4 digits permet une analyse plus détaillée des professions ouvrières. Ces codes disponibles dans le datawarehouse d'Actiris⁶¹, permettent de scinder cette catégorie en deux groupes :

1. « Employés de services directs aux particuliers (h/f/x) », par exemple
2. « Ouvriers de services directs aux particuliers (h/f/x) », par exemple

L'attribution de la profession déclarée⁶² au moment de l'inscription auprès d'Actiris à l'un ou l'autre groupe a été réalisée en tenant compte, dans la mesure du possible, des classifications professionnelles des conventions collectives de travail. Pour les codes comportant aussi bien des professions ouvrières qu'employées, la profession la plus représentée dans ce code a été prise en compte.

Le groupe des « Ouvriers de services directs aux particuliers (h/f/x) » ainsi défini et les 4 catégories mentionnées précédemment permettent d'estimer plus finement le chômage ouvrier qui est analysé dans le [point 6](#) de la note.

Tableau 17 - Classification des professions du groupe « 5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (h/f/x) » dans les catégories « Employés de service (h/f/x) » et « Ouvriers de service (h/f/x) »

| Code | Intitulé | Groupe |
|------|--|---------|
| 5111 | Agents d'accueil et stewards (h/f/x) | Employé |
| 5112 | Contrôleurs et receveurs de transports publics (h/f/x) | Employé |
| 5113 | Guides (h/f/x) | Employé |
| 5120 | Cuisiniers (h/f/x) | Ouvrier |
| 5131 | Serveurs (h/f/x) | Ouvrier |
| 5132 | Barmen (h/f/x) | Ouvrier |
| 5141 | Coiffeurs (h/f/x) | Ouvrier |
| 5142 | Esthéticiens et assimilés (h/f/x) | Employé |
| 5151 | Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements (h/f/x) | Employé |
| 5153 | Concierges (h/f/x) | Ouvrier |
| 5163 | Agents de pompes funèbres et embaumeurs (h/f/x) | Employé |

61 Environ 70% des DEI ne déclarent qu'une profession au moment de leur inscription. Dans le cas où plusieurs professions ont été déclarées, c'est la dernière profession (encodée ou modifiée) qui est retenue dans l'analyse afin de tenir compte des souhaits de réorientation professionnelle, notamment suite à une formation professionnalisante dans le cadre d'un parcours d'accompagnement par Actiris.

62 Bien entendu, l'insertion professionnelle peut se faire dans une autre profession que celle déclarée, cette dernière étant indicative de la profession vers laquelle les personnes orientent leurs efforts de recherche d'emploi, et par extension, dans laquelle elles sont plus susceptibles de trouver un emploi.

| Code | Intitulé | Groupe |
|------|--|---------|
| 5164 | Toiletteurs, gardiens et dresseurs d'animaux (h/f/x) | Employé |
| 5165 | Moniteurs d'auto-école (h/f/x) | Employé |
| 5211 | Vendeurs à l'étal et sur les marchés (h/f/x) | Employé |
| 5221 | Commerçants, magasins (h/f/x) | Employé |
| 5222 | Superviseurs, magasins (h/f/x) | Employé |
| 5223 | Vendeurs, magasin (h/f/x) | Employé |
| 5230 | Caissiers et billettistes (h/f/x) | Employé |
| 5241 | Mannequins et autres modèles (h/f/x) | Employé |
| 5242 | Démonstrateurs (h/f/x) | Employé |
| 5243 | Vendeurs au porte à porte (h/f/x) | Employé |
| 5245 | Pompistes (h/f/x) | Employé |
| 5246 | Vendeurs dans des cafétérias, restauration rapide, snack-bars et assimilés (h/f/x) | Employé |
| 5249 | Vendeurs non classés ailleurs (h/f/x) | Employé |
| 5311 | Gardes d'enfants (h/f/x) | Employé |
| 5312 | Aides-enseignants (h/f/x) | Employé |
| 5321 | Aides-soignants en institution (h/f/x) | Employé |
| 5322 | Aides-soignants à domicile (h/f/x) | Employé |
| 5329 | Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs (h/f/x) | Employé |
| 5411 | Pompiers (h/f/x) | Exclus |
| 5412 | Agents de police (h/f/x) | Exclus |
| 5414 | Agents de sécurité (h/f/x) | Ouvrier |

Source : Actiris 2023 (moyenne annuelle), calculs view.brussels

